



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 MARS 2009

- Présents : M. Xavier MAGNIN, Président
Mme Fabienne MONBARON, Vice-présidente
M. Pierre-Alain GAUD, Secrétaire
Mme Geneviève GUINAND MAITRE et MM. Antonio GAMBUZZA et Denis THORIMBERT, membres du Bureau
Mmes Katia CHATELANAT, Marianne GÄRTNER, Virginie ROUILLER MAUGUÉ et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
MM. Joaquim BARBOSA, Olivier BROILLET, Robert CHAL, Cédric EPENYOY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD, M. Jean-Michel MEYLAN (assermenté à 23h20), Pierre-Antoine RIEBEN et Philippe ROCHETIN, Conseillers municipaux,
- Conseil
administratif : M. Laurent SEYDOUX, Maire
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif
- Excusés : Mme Nicole BERTHOD-HUTIN
MM. Flavio BARROS et Georges REZWIAKOFF
- Assistent
à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général
Mmes Patrizia MELLI et Patricia MERAD, Assistantes au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2009
2. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions :
 - a) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 18 février 2009
 - b) Sports, culture et loisirs du 19 février 2009
 - c) Constructions et équipements du 2 mars 2009
 - d) Sécurité, Feu PC du 3 mars 2009
 - e) Sports, culture et loisirs du 5 mars 2009
 - f) Famille, jeunesse et activités sociales du 12 mars 2009
 - g) Aménagement du territoire du 16 mars 2009
 - h) Sports, culture et loisirs du 19 mars 2009
 - i) Constructions et équipements + Famille jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009

j) Constructions et équipements du 23 mars 2009

K) Famille, jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009

6. Propositions du Conseil administratif :

- 6.1 Projet de délibération D 40-2008 R : Plan localisé de quartier PAC la Chapelle-Les Sciers, périmètre de Lancy
- 6.2 Projet de délibération D 53-2009 R – Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle n° 10468, demande définitive d'autorisation de construire n° DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couverts à véhicules au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B
- 6.3 Projet de délibération D 52-2009 P : Crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines
- 6.4 Projet de délibération D 58-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la création d'un bassin de rétention et aménagement du chemin des Petits-Bois
- 6.5 Projet de délibération D 59-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale
- 6.6 Projet de délibération D 60-2009 P : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons
- 6.7 Projet de délibération D 61-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public
- 6.8 Projet de délibération D 63-2009 P : Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base
- 6.9 Projet de délibération D 64-2009 P : Crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8
- 6.10 Proposition Pr 05-2009 P : Liste des juré-e-s des Tribunaux 2010

7. Propositions du Conseil municipal :

- 7.1 Motion M 21-2009 R : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais
- 7.2 Motion M 24-2009 R : Pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)
- 7.3 Motion M 25-2009 P : Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines
- 7.4 Motion M 26-2009 P : Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs
- 7.5 Résolution R 04-2009 P : Pour des achats publics équitables

8. Prestation de serment de M. Jean-Michel Meylan

9. Questions & Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée ainsi que le public, et ouvre la séance à 20h05, en saluant tout particulièrement la présence de M. Laurent Seydoux, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Thierry Durand, Conseillers administratifs.

Il excuse l'absence de Mme Nicole Berthod-Hutin ainsi que celle de MM. Flavio Barros et Georges Rezwiakoff, en annonçant également que Mmes Katia Chatelanat et Geneviève Guinand Maitre rejoindront le Conseil avec un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2009

Æ Le procès-verbal de la séance du 24 février 2009 est approuvé par 17 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Président indique que M. Jean-Michel Meylan, dont il salue la présence parmi le public, a été élu sans scrutin pour succéder à Mme Emmanuelle Bochud, en qualité de membre du Conseil.

Toutefois, son accession à la fonction de Conseiller municipal étant soumise à un délai de recours qui s'achèvera ce jour même à minuit, M. Meylan ne pourra prêter serment qu'à la suite du dernier point de l'ordre du jour de la présente séance à laquelle il ne participera donc pas.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

Le Président signale que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 1^{er} avril 2009, et qu'il prendra fin le 4 mai 2009.

3.2. Projet de tram à Plan-les-Ouates

Au nom du Bureau, le Président remercie les six députés plan-les-ouatiens pour avoir récemment déposé un projet de loi¹ au Grand Conseil, concernant l'étude d'une future ligne de tram à Plan-les-Ouates, remerciements dont il a déjà fait part au travers du « Courrier des lecteurs » de la Tribune de Genève².

3.3. Commission Famille, jeunesse et activités sociales

M. Magnin annonce que M. Thorimbert a été élu pour succéder à Mme Bochud à la présidence de la commission Famille, jeunesse et activités sociales.

3.4. Dates des séances du Conseil municipal du 2^{ème} semestre 2009

Le Président indique que les dates des séances du Bureau et du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2009 ont été arrêtées et communiquées à l'ensemble des membres du Conseil.

Æ Ne suscitant aucune remarque, ces dates sont entérinées à l'unanimité des membres présents.

3.5. Descente du Rhône

Le Président annonce que les membres du Conseil sont invités à participer à la descente du Rhône³, qui sera organisée par le club de Plongée de Plan-les-Ouates le 26 avril 2009.

3.6. Boîte à Sel

Le Président informe que les représentations de la Boîte à Sel auront lieu les 26, 27, 29 et 31 mars ainsi que les 2, 3 et 4 avril 2009.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil administratif font ensuite part des communications relatives à leur dicastère respectif.

¹ <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10442.pdf>

² <http://www.tdg.ch/communaute/courrier-lecteurs/esprit-plan-ouates-conquete-tram-2009-03-16>

³ http://www.plongeplo.ch/activites/descente_rhone/descente_rhone_site.htm

4.1. Place des Aviateurs

M. Seydoux annonce qu'un appel à avant-projets sera lancé dans les prochains jours, auprès de six bureaux d'architectes urbanistes paysagistes dont celui de M. Rieben, concernant le réaménagement de la Place des Aviateurs. La remise de leurs offres est attendue avant la fin de l'été.

4.2. Projet de modification de zone sur le secteur des Cherpines

M. Seydoux informe que l'enquête publique, relative au projet de modification de zone sur le secteur des Cherpines, est ouverte depuis le 23 mars 2009 pour une période de 30 jours.

Le Conseil administratif a prévu d'informer les propriétaires des terrains concernés ainsi que les riverains pour les inviter à communiquer leurs éventuelles remarques dans le cadre de cette enquête.

4.3. Transplantation d'arbres

M. Seydoux précise que onze micocouliers situés sur le mail ont été transférés et replantés provisoirement sur le terrain situé entre le chemin de Vers et la route du Camp, afin de permettre la construction du futur parking dès le mois de septembre si ce projet est accepté par le Conseil municipal. Ces arbres ont été déplacés de manière anticipée, la période étant favorable à cette opération.

4.4. « Cyber-inclusion »

M. Seydoux fait part du lancement d'un projet pilote de « cyber-inclusion » en faveur de personnes n'ayant pas facilement ou pas du tout accès à l'informatique ainsi qu'à Internet. Ce projet est mené en collaboration entre le DCTI et l'Association Réalise et permet déjà à quatre personnes de suivre des cours informatiques dispensés par de jeunes bénévoles.

L'objectif est également de mettre à disposition des ordinateurs recyclés par Réalise pour équiper les personnes qui le souhaitent, à un prix très avantageux.

4.5. Comptes 2008

M. Durand indique que s'ils n'ont pas encore été audités, les comptes 2008 laissent néanmoins apparaître un excédent de revenus de plus de Fr. 14'000'000.--, dont Fr. 3'700'000.-- de non-dépensé sur les charges. Un surplus de Fr. 1'600'000.-- est constaté au niveau des impôts sur les personnes physiques et de Fr. 8'000'000.-- sur les impôts des personnes morales, par rapport aux montants initialement budgétés.

Ces comptes feront l'objet d'un examen minutieux par la commission des finances et seront présentés de manière détaillée dans le cadre de la prochaine séance du Conseil municipal.

4.6. Mur du chemin de la Vironde

M. Durand informe que des travaux de réfection du mur du chemin de la Vironde pourront être effectués en deux phases (mai et septembre), sous la surveillance de biologistes, afin de préserver la nidation des lézards.

4.7. Panneaux solaires sur le bâtiment de la voirie

M. Durand annonce que les panneaux solaires prévus sur la toiture du bâtiment de la voirie sont en cours d'installation, la production devant commencer au mois d'avril.

4.8. Abonnements TPG

M. Durand indique que d'après les derniers pourparlers menés avec les TPG, la subvention Unireso devrait finalement repasser à Fr. 50.-- en faveur des habitants de Plan-les-Ouates pour l'acquisition d'abonnements TPG.

4.9. Isolation thermique des immeubles du chemin de Vers

M. Durand fait part des doléances de plusieurs locataires du chemin de Vers qui se sont plaints de problèmes d'isolation thermique que présentent leurs appartements.

Des contrôles sont en cours et les premières estimations effectuées pour procéder à une amélioration de cette isolation laissent présager des coûts très élevés. Ces éléments feront l'objet d'une présentation détaillée lorsque le Conseil administratif sera en possession de données plus précises.

4.10. Plan de mobilité - ZIPLO

M. Durand annonce que les résultats de l'enquête de mobilité, réalisée par Mobilidée sont désormais accessibles sur CMnet et seront présentés prochainement en commission Aménagement du territoire.

4.11. Chemin de Maronsy

M. Durand explique que les aménagements, même légers, prévus sur le chemin de Maronsy prennent un peu plus de temps que prévu, mais sont en cours.

4.12. Recrudescence des cambriolages dans le canton de Genève

M. Durand fait part de quelques chiffres fournis par la gendarmerie concernant les cambriolages dans le canton de Genève laissant apparaître une recrudescence des vols, soit : 320 cambriolages en février 2008 contre 520 en février 2009 dont 50 cambriolages à Plan-les-Ouates depuis janvier 2009.

Il rappelle que des consignes à suivre en vue de minimiser les risques de cambriolages sont mentionnées sur le site officiel de l'Etat de Genève⁴ et invite toute personne à en prendre connaissance.

4.13. Règlements communaux

Mme Arnold signale que différents règlements communaux ont récemment été actualisés et remis à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

4.14. Centre aéré

Mme Arnold annonce que les inscriptions au centre aéré se dérouleront samedi 28 mars 2009 à La Galette et concernent les enfants de 4 à 8 ans. A cette occasion, sera également présenté le concept des mercredis aérés qui débutera dès la rentrée scolaire prochaine.

4.15. Procédure d'attribution d'un mandat-traiteur pour les restaurants scolaires

Mme Arnold informe que l'appel d'offres pour la fourniture de repas aux restaurants scolaires de la commune est paru dans la Feuille d'avis officielle du 16 mars 2009. Elle ajoute que les membres du jury se sont réunis une première fois au début du mois de mars.

4.16. Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates (JAPLO)

Mme Arnold indique que l'assemblée générale ordinaire du JAPLO se tiendra le 31 mars 2009. Elle rappelle que le comité serait heureux d'accueillir de nouveaux membres afin de pérenniser les activités de ce jardin d'aventures et de redynamiser l'association.

4.17. La Cour des Contes 2009

Mme Arnold rappelle que la conférence de presse, annonçant le programme de La Cour des Contes 2009, se tiendra le 26 mars à La Julienne à 10h30, conférence à laquelle les membres du Conseil municipal sont cordialement invités. A cette occasion, le programme complet ainsi que le visuel graphique⁵ de ce festival seront présentés.

4.18. Les Coups de cœur du Café Julienne

Mme Arnold invite les membres du Conseil à se rendre au vernissage de l'exposition « Les Coups de cœur du Café Julienne⁶ » qui aura lieu le 26 mars 2009 à 18h00.

⁴ <http://www.geneve.ch/police/prevention/cambriolages/>

⁵ <http://www.plan-les-ouates.ch/courdescontes>

⁶ <http://lajulienne.canalblog.com/archives/2009/03/26/13142555.html>

4.19. Magazine « Ouverture »

Mme Arnold annonce que la parution du magazine « Ouverture » a dû être différée suite à quelques modifications de dernière minute. La distribution devrait toutefois être effectuée au début du mois d'avril au plus tard.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à c).

- a) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 18 février 2009
M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Sports culture et loisirs du 19 février 2009
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Constructions et équipements du 2 mars 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Sécurité Feu PC du 3 mars 2009
Mme Gärtner donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Sports culture et loisirs du 5 mars 2009
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Famille jeunesse et activités sociales du 12 mars 2009
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) Aménagement du territoire du 16 mars 2009
M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) Sports culture et loisirs du 19 mars 2009
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) Constructions et équipements + Famille, jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- j) Constructions et équipements du 23 mars 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- k) Famille, jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1. Projet de délibération D 40-2008 R : Plan localisé de quartier PAC la Chapelle-Les Sciers, périmètre de Lancy

A la demande du Président, M. Gaud donne lecture du projet de délibération D 40-2009 R (annexe 1). Ce projet revenant devant le Conseil après avoir été examiné en commission, la discussion est ouverte.

Rappelant la résolution adoptée par le Conseil municipal qui conditionnait le déclassement de ce secteur à la création d'une route complémentaire, M. Epenoy souhaiterait savoir pourquoi celle-ci ne figure pas sur le plan présenté ce soir.

M. Seydoux relève que cette route n'apparaît pas, car elle se situe hors du périmètre traité par ce plan localisé de quartier.

En réponse à l'interrogation de M. Rieben, M. Seydoux précise que le Conseil municipal est appelé à rendre un préavis à ce sujet parce que quelques mètres carrés inclus dans ce PLQ se trouvent sur le territoire de Plan-les-Ouates.

Mme Guinand Maître précise que la commune a également précisé dans son plan directeur le fait que la route de Saconnex-d'Arve se retrouverait au centre du quartier PAC La Chapelle/Les Sciens - Les Serves, et pense qu'il serait important que le Conseil administratif sollicite une nouvelle fois le Département du Territoire pour savoir ce qu'il advient de cette route complémentaire.

Æ Soumis au vote, le projet de délibération D-40-2009 R est accepté par 15 oui, 2 non et 1 abstention.

6.2. Projet de délibération D 53-2009 P – Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle N°10468, demande définitive d'autorisation de construire n° DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couverts à véhicules au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B

Après avoir demandé à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D 53-2009 P (annexe 2), le Président rappelle que la commission Aménagement du territoire a rendu un préavis unanimement favorable concernant ce projet et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée sur ce point, le Président passe au vote.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de délibération N° D 53-2009 R.

6.3. Projet de délibération D 52-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 250'000.-- destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Le Président prie M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D 52-2009 P (annexe 3) et cède ensuite la parole à M. Seydoux pour quelques compléments.

S'appuyant sur les explications fournies au niveau de l'exposé des motifs, celui-ci rappelle que ce projet fait suite à la proposition du Conseil administratif acceptée à l'unanimité par le Conseil en janvier dernier, visant à prendre en charge le coût d'études liées notamment aux besoins communaux.

Il souligne que le Conseil municipal de Confignon a, de son côté, accepté un crédit de Fr. 200'000.-- dans le cadre de ce projet.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président ouvre la discussion.

Considérant que la commune doit présenter rapidement ses arguments à l'Etat ainsi qu'à l'ensemble de la population, M. Thorimbert propose de procéder à un vote de ce projet sur le siège.

Avis partagé par M. Broillet qui regrette toutefois que la partie logements et commerces ne soit pas vraiment développée au niveau de l'exposé des motifs alors que la commune doit rester vraiment attentive à étudier tous les besoins en vue de l'urbanisation de ce secteur.

S'exprimant au nom du groupe Les Verts, M. Lüscher préconise un renvoi en commission.

Idem pour le groupe Socialiste, précise M. Jeanmonod pour qui il manque dans cette demande de crédit quelques éléments relatifs aux logements, raison pour laquelle il lui semblerait opportun d'en rediscuter en commission Aménagement du territoire.

Ne voyant finalement pas de caractère d'urgence à procéder à un vote ce soir, M. Gaud constate néanmoins que le groupe de travail pourra tout de même se réunir et commencer à plancher sur le sujet. Même si le montant de ce crédit peut paraître important, il se demande s'il sera néanmoins suffisant selon le type d'études à financer. Il lui semblerait donc plus opportun de laisser le groupe de travail définir certaines priorités qui permettraient de voter ce crédit en meilleure connaissance de cause.

Si le groupe de travail peut en effet fonctionner sans que ce crédit ne soit voté, M. Seydoux relève toutefois que le processus de modification de zone vient d'être entamé et que les éventuelles remarques pourront être faites dans le délai légal de 30 jours, le vote du Grand Conseil sur ce déclassement étant attendu pour la fin de l'année.

Parallèlement à cette procédure, l'Etat souhaite lancer, dès la fin du printemps, un concours en vue d'élaborer un plan directeur de quartier sur l'ensemble des affectations puis suivront les différents plans localisés y relatifs.

Si l'ensemble du processus se déroule sans encombre, l'entier du projet pourra être finalisé fin 2010-début 2011. Ces échéances proches sur un secteur important à développer, impliquant de surcroît deux communes, l'incitent à penser qu'il n'y a pas de temps à perdre et que le groupe de travail composé de l'ensemble des partenaires concernés devra se réunir au plus vite pour mettre en commun les projets potentiels relatifs au développement tant économique que sportif de cette région.

S'il ne voit pas d'objection à renvoyer cette demande de crédit en commission, il souligne tout de même qu'il sera très vite nécessaire de pouvoir disposer de ce montant pour les différentes études qui devront être rapidement lancées. En ce sens, un renvoi en commission repousserait encore d'un mois les délais de mise à disposition de ce crédit.

Même s'il partage l'avis de son préopinant sur la nécessité d'aller vite, M. Broillet pense qu'il ne faudrait tout de même pas se précipiter sachant que le plan directeur de quartier ne sera pas initié par les communes, mais par le canton. Il s'agit donc dans le cadre de l'analyse des besoins, que la commune de Plan-les-Ouates se profile rapidement pour faire valoir ses desiderata quant à l'arrivée du tram notamment et à la création de logements.

Insistant sur l'intérêt d'un vote sur le siège de ce crédit visant à financer des études sur les besoins communaux, M. Thorimbert souhaiterait savoir quels reproches les membres du Conseil, qui sollicitent un renvoi en commission, ont à faire au sujet de ce projet, car des amendements pourraient alors être apportés pour le compléter.

Pour sa part, Mme Guinand Maître constate que, malgré le titre du projet de délibération censé rassurer, l'exposé des motifs limite principalement les besoins communaux aux sports de ballon, d'eau, de raquettes, de glace, équestres et aux arts martiaux. Elle déplore le fait que les loisirs n'y figurent pas, alors qu'il ne lui paraît pas envisageable de faire des Cherpines une zone exclusivement sportive.

Elle s'interroge en outre sur la gouvernance de ce projet et souhaiterait donc revoir également cette question en commission.

Mme Rouiller Maugué pense qu'il y a confusion entre crédit d'étude et étude des besoins. Elle amenderait le texte pour préciser qu'une fois le groupe d'accompagnement constitué et les axes de travail fixés, une somme pourrait alors être engagée en fonction de ces derniers.

Partageant les arguments de ses deux préopinantes, M. Lüscher constate en outre que ce projet ne tient pas réellement compte de la qualité de vie des habitants, mais consiste plutôt en un forcing en faveur d'activités sportives. Il ne lui semble de plus pas pensable d'envisager des infrastructures sportives accueillant des milliers de spectateurs telle une patinoire. Il voit dans ce projet une forme de mégalomanie inflationniste qui ne coïncide vraiment pas avec l'époque actuelle.

Pour sa part, M. Gaud aurait souhaité voter sur un montant prenant en compte les premières pistes du groupe de travail pour obtenir un meilleur cadre, les travaux de ce groupe n'étant d'ailleurs pas remis en question par un vote différé de ce projet de délibération.

Mme Arnold relève que l'adjonction relative aux équipements culturels qui avait été décidée en séance du Conseil administratif n'apparaît malheureusement pas dans le titre de ce projet. Ces équipements sont cependant cités au niveau de l'exposé des motifs. Elle rappelle qu'il y a dans cette région des projets d'envergure et des partenariats qui pourraient se concrétiser pour répondre à différents besoins régionaux en la matière comme ceux en locaux pour y accueillir des artistes.

Mme Arnold souhaiterait donc qu'un amendement soit apporté pour que transparaisse la dimension culturelle notamment au niveau du titre de ce projet de délibération.

Elle rappelle enfin qu'il a été prévu que tout dégagement de fonds liés à ce crédit devra être validé par le Conseil administratif.

M. Seydoux souligne en outre que le concours sera lancé en accord avec les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates qui participeront à l'élaboration du cahier des charges ainsi qu'au jury qui choisira le projet lauréat.

Compte tenu des efforts faits pour associer à ce projet d'urbanisme important un maximum d'acteurs et de partenaires et de la mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire afin de travailler de concert sur différents axes de ce projet, M. Seydoux s'étonne de la réaction de certains membres du Conseil.

Ce sont justement les travaux de ce groupe qui permettront de définir les grandes lignes, personne ne pouvant dire à l'heure actuelle si le secteur des Cherpines est ou non le lieu qui permettra d'accueillir un grand projet régional. Le crédit d'étude présenté ce soir permettra de dégager certains montants pour lancer rapidement les premières études ou faire appel à des experts pour notamment traiter de questions foncières.

Le Président demande aux membres du Conseil s'ils acceptent de procéder à un vote sur le siège.

Æ Le Conseil municipal, par 12 non, 5 oui et 1 abstention, refuse de procéder à un vote de ce projet sur le siège.

Alors que Mme Guinand Maître demanderait au Conseil administratif de retravailler le projet ainsi que le contenu de son message, M. Gambuzza proposerait un renvoi de ce projet à la commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire.

Proposition soutenue par M. Thorimbert qui précise que cette commission se réunira le 8 avril dans une composition exclusivement plan-les-ouatienne, ce qui permettra aux commissaires de traiter sereinement de ce projet.

Mme Monbaron précise que ce projet peut être soumis au vote du Conseil ou renvoyé en commission, mais ne peut pas être retourné au Conseil administratif.

L'exposé des motifs pourrait cependant être modifié en commission et présenté avec le projet lors de la prochaine séance comme les éventuels amendements à la délibération.

Pour M. Broillet, c'est à la commission Aménagement du territoire que devrait être renvoyé ce projet.

Si une majorité d'avis convergent pour considérer que l'exposé des motifs devrait être reformulé, M. Rochetin se demande toutefois quelle commission pourra effectuer un meilleur travail que celui présenté ce soir et constate que cette manière de procéder est en tout cas un excellent moyen de faire « traîner » les dossiers en longueur.

Æ Mis aux voix le renvoi en commission est plébiscité à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.

Æ Soumis au vote le renvoi de ce projet D 52-2009 P en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire est accepté à l'unanimité des membres présents.

6.4. Projet de délibération D 58-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 2'632'000.-- en vue de la création d'un bassin de rétention et aménagement du chemin des Petits-Bois

Après avoir demandé à M. Gaud de donner lecture de ce projet (annexe 4) le Président invite les membres du Conseil à se prononcer sur l'entrée en matière.

Celle-ci étant acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président précise que le Bureau a préconisé le renvoi de ce projet en commission.

Pour M. Rieben, personne ne peut contester la nécessité de cet ouvrage. Il propose donc de procéder à un vote sur le siège.

Agréant ces propos, Mme Guinand Maitre demande toutefois pour quelle raison les frais d'éclairage s'élèvent à Fr. 60'000.-- et que Fr. 15'000.-- sont également budgétés pour le même chemin dans le projet de délibération suivant.

Sans entrer dans le détail, M. Durand explique que les prestations sont différentes et qu'il ne s'agira bien évidemment pas de payer deux fois pour le même éclairage public.

M. Broillet ajoute que certains riverains de ce périmètre ont subi plusieurs inondations ces dernières années et que l'implantation de nouveaux bâtiments risquera de péjorer davantage une situation déjà calamiteuse.

Æ Mis aux voix, le vote de ce projet sur le siège est accepté à l'unanimité des membres présents.

Æ Le Président soumet alors le projet de délibération N°58-2009 P au vote du Conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité des membres présents.

6.5. Projet de délibération D 59-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 1'209'000.-- en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale

Le projet de délibération D-59-2009 P (annexe 5) lu par M. Gaud, le Président donne la parole à M. Seydoux pour quelques informations complémentaires.

Celui-ci reprend les explications techniques fournies dans le document en possession de l'ensemble des membres du Conseil, en rappelant notamment les mesures anticipatoires proposées pour prévenir d'éventuels problèmes liés à une étanchéité défectueuse et aux risques d'infiltration.

L'entrée en matière est acceptée par 17 oui et 1 abstention. La discussion est alors ouverte.

Le Président précise que le Bureau préconise un renvoi de ce projet en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances.

Pour sa part, M. Gambuzza souhaiterait supprimer le deuxième considérant « attendu que ces dalles ne sont pas armées et sont endommagées facilement lors d'actes de vandalisme », qu'il ne considère par opportun de mentionner dans ce projet.

D'autre part il, s'interroge sur la pertinence de procéder à de nouveaux travaux concernant une esplanade dont l'amortissement s'achève actuellement. N'y aurait-il pas lieu d'en profiter d'abord ?

M. Seydoux relève que les communiens en profitent tout de même depuis 20 ans...

Mme Monbaron précise que cette question a d'ores et déjà fait l'objet d'une première discussion au sein de la commission Constructions et équipements qui considère le projet comme bon, les planelles de l'esplanade nécessitant vraiment d'être remplacées. Elle propose donc un renvoi en commission Constructions et équipements pour que celle-ci poursuive l'étude de ce projet.

M. Chal pense qu'il est déjà heureux qu'aucun problème d'étanchéité ne soit apparu après autant d'années d'exploitation de cette piscine. Il soutient donc la demande de renvoi en commission pour finaliser ce projet et pouvoir lancer les travaux nécessaires assez rapidement.

Pour sa part, M. Thorimbert approuve le renvoi en commission Constructions et équipements, mais aussi en commission des finances ce qui lui permettra de savoir comment un investissement initialement prévu à hauteur de Fr. 150'000.-- peut aboutir à une demande de crédit de Fr. 1'200'000.--.

Æ Soumis au vote du Conseil municipal, le renvoi du projet de délibération D 59-2009 P à la commission Constructions et équipements ainsi qu'à la commission Finances, est accepté à l'unanimité des membres présents.

6.6. Projet de délibération D 60-2009 P : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons

Lu par M. Gaud, ce projet de délibération (annexe 6) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée à l'unanimité des membres présents.

A l'instar du point précédent, le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission Constructions et équipement ainsi qu'en commission Finance.

M. Rochetin fait part de l'amendement qu'il souhaiterait apporter à ce projet, soit l'ajout d'un point entre le premier et le deuxième décide, formulé comme suit : « *De déplacer le skate parc situé sur le chemin des Cherpines, sur le parking des Charrotons afin d'agrandir le parking existant sur le chemin du Pont-du-Centenaire et répondre au manque de places de stationnement lié à la ZIPLO* ».

Mme Monbaron s'interroge sur la nécessité d'agrandir le parking existant sur le chemin du Pont-du-Centenaire alors que l'un des projets de délibération qui sera également traité ce soir concerne un parking dans la ZIPLO.

Elle pense qu'il serait judicieux, notamment pour une bonne information à la population, de mentionner le nombre de places de stationnement dans ce projet de délibération.

Elle demande en outre si la liaison entre le chemin des Cherpines et la buvette sera utilisable pour les personnes à mobilité réduite.

Se référant ensuite à l'exposé des motifs, Mme Monbaron souhaiterait savoir à quoi ressemblent des « potelets types Ville de Genève ».

Enfin, elle souhaiterait savoir s'il y aura un ou deux horodateurs.

M. Durand indique que deux horodateurs ont été prévus et que les possibilités d'accès aux personnes à mobilité réduite seront vérifiées.

D'autre part, il précise ne pas être en mesure de décrire le design des potelets mentionnés dans l'exposé des motifs, l'objectif étant qu'ils soient posés de façon à permettre le passage des piétons, vélos et poussettes tout en empêchant la circulation des véhicules motorisés.

Enfin, il ne voit aucune objection à mentionner le nombre de places prévues dans le projet de délibération, l'idée étant de pouvoir continuer à étendre ce parking en direction des stades en cas de manifestations le nécessitant.

M. Durand précise encore que le déplacement du skate parc avait initialement été envisagé, mais générerait un coût relativement élevé au niveau des aménagements à effectuer. Une étude plus précise pourrait cependant être menée sur la question pour autant qu'elle ne retarde pas la fermeture du chemin des Cherpines.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le renvoi de ce projet en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 17 oui et 1 abstention, le renvoi du projet de délibération D 60-2009 P à la commission Constructions et équipements ainsi qu'à la commission Finances, est accepté à l'unanimité des membres présents.

6.7. Projet de délibération D 61-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 382'000.-- en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

Le Président demande à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D-61-2009 P(annexe 7). L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, il ouvre la discussion après avoir précisé que le Bureau préconisait le renvoi de ce projet en commission Aménagement du territoire ainsi qu'en commission Finances.

Relevant qu'il s'agit d'investir pour réaliser ensuite des économies sur les charges de fonctionnement, M. Gambuzza pense qu'il serait intéressant de procéder à un vote de ce projet sur le siège.

Mme Monbaron préconiserait quant à elle un renvoi en commission Aménagement notamment pour approfondir diverses questions relatives à la consommation et à l'entretien des nouveaux dispositifs prévus.

S'agissant d'un domaine très technique et compte tenu du fait qu'un bilan a d'ores et déjà été effectué par les SIG dans le cadre de procédures liées au label « Cité de l'énergie », Mme Rouiller Maugué pense que ce projet pourrait effectivement faire l'objet d'un vote sur le siège.

Désireuse de bien comprendre ce sur quoi elle vote, Mme Monbaron maintient sa demande de renvoi en commission. Demande soutenue par M. Broillet.

M. Gaud opterait également pour un renvoi en commission principalement pour s'assurer que ce projet englobe bien la totalité du réseau de la commune.

M. Thorimbert trouve l'exposé des motifs suffisamment « éclairant » et soutient la proposition de Mme Rouiller Maugué en proposant de faire confiance aux experts pour le choix des tubes et donc de ne pas renvoyer ce projet en commission ce qui permettra au Conseil d'économiser non seulement de l'énergie, mais également du temps et donc des jetons de présence.

Ne voyant pas d'urgence à voter ce projet sur le siège, M. Rochetin proposerait un renvoi en commission pour pouvoir également bénéficier des explications techniques qui y seront fournies.

Mme Guinand Maître s'étonne que l'on trouve utile de renvoyer un certain nombre d'objets en commission, alors que lors de la dernière séance il avait été relevé que renvoyer certains projets reviendrait à alourdir l'ordre du jour déjà très chargé de certaines commissions. Il lui semblerait plus intéressant que la commission concernée puisse obtenir un bilan sur les investissements réalisés.

S'il préférerait que les mesures proposées soient mises en œuvre rapidement, M. Durand pense qu'entendre des spécialistes sur la question est susceptible de gommer les éventuels préjugés que certains pourraient encore avoir quant à l'éclairage public.

M. Rieben est également favorable à un renvoi en commission, car ce projet mérite également d'être étudié sous l'angle de la pollution lumineuse notamment.

La parole n'étant plus requise sur ce point, le Président demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent procéder à un vote sur le siège.

Æ Le Conseil municipal refuse de procéder au vote de ce projet sur le siège, par 11 non et 7 oui.

Æ Le Conseil municipal accepte de renvoyer ce projet en commission, par 13 oui, 4 non et 1 abstention.

Æ Mis aux voix, le renvoi de ce projet en commission Aménagement du territoire ainsi qu'en commission Finances, est accepté par 10 oui, 7 contre et 1 abstention.

A noter que la séance de commission lors de laquelle sera traité ce point sera ouverte à l'ensemble des membres intéressés.

6.8. Projet de délibération D 63-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 396'000.-- pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base

Après avoir demandé à M. Gaud de lire le projet D 63-2009 P (annexe 8), le Président donne la parole à M. Seydoux pour quelques informations complémentaires.

Celui-ci précise que dans le cadre des différentes mesures envisagées au niveau de la mobilité dans la zone industrielle, est revenue de manière assez récurrente la question de la sous-occupation du parking situé près de Vacheron Constantin, le long de la route de Base, propriété des SIG et exploité par la Fondation des terrains industriels (FTI) par le biais de baux à loyer.

La commune a alors entamé des discussions avec la FTI en vue de reprendre la gestion de ce parking pour en faire un parking public en vue d'une meilleure rotation des véhicules. La Fondation ainsi que les SIG étant favorables à cette proposition, une demande d'autorisation de construire a été déposée et la Direction générale de la mobilité a même donné son accord pour l'exploitation d'un parking provisoire.

Pour ce faire, des travaux de réfection relativement onéreux sont nécessaires afin d'éviter que des flaques d'eau se forment sur ce terrain en cas d'intempéries.

M. Seydoux précise encore que la viabilisation du terrain pourra être valorisée auprès des SIG et que les revenus escomptés dans le cadre de l'exploitation de ce parking couvriront ces coûts d'équipements et d'entretien dans un intervalle de cinq ans.

Æ Soumise au vote du Conseil, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Lüscher souhaiterait qu'un abri à vélos soit également prévu dans le cadre de ce projet.

Soutenant cette demande, Mme Guinand Maître pense que cet abri devrait de plus être sécurisé afin de permettre aux usagers de la ZIPLO d'y laisser un vélo. Elle souhaiterait alors que ce projet soit renvoyé en commission Constructions et équipement et en commission Finances.

Mme Monbaron demande que le nombre de places de stationnement prévues dans ce parking soit aussi mentionné au niveau du projet de délibération. Un renvoi en commission permettrait également d'aborder la question du montant d'une éventuelle valorisation de ces équipements qui pourrait être négocié avec les SIG.

Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération D 63-2009 P en commission Constructions et équipements ainsi qu'en commission Finances, est accepté à l'unanimité des membres présents.

6.9. Projet de délibération D 64-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 4'050'000.-- en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8

Après lecture du projet de délibération D-64-2009 P (annexe 9) par M. Gaud, la parole est donnée à M. Seydoux qui apporte quelques précisions.

Il rappelle les grandes lignes de l'exposé des motifs en indiquant notamment que ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une présentation en commission Constructions et équipements.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, la discussion est ouverte.

M. Broillet souhaiterait que la commission des finances se penche sur le prix d'installation de chantier en commun qui lui semble exorbitant tout comme le montant des taxes et autorisations.

Il se réfère aux explications techniques fournies dans l'exposé des motifs et pense que le calcul d'un montant proportionnel au nombre de places réalisées par la commune (78) et par le projet mitoyen en cours (179) serait plus adapté qu'un simple partage des coûts de construction de la rampe d'accès. Idem pour le mur porteur en béton.

Stupéfait par les prix annoncés, M. Rieben constate que le prix de revient d'une place serait de Fr. 50'000.-- ce qui correspond au prix de vente qui devrait inclure une marge bénéficiaire pour le vendeur d'environ 15 % ainsi que le prix du terrain. Les sommes lui paraissent en effet colossales et nécessitent d'être examinées scrupuleusement par la commission des finances.

M. Rochetin pense qu'il serait opportun de prévoir un panneau lumineux à l'entrée du parking pour indiquer s'il reste de la place ou s'il est complet afin d'éviter des manœuvres périlleuses pour ressortir du parking.

Il aurait en outre apprécié de disposer d'une étude pour un parking de 124 places afin de mieux comparer les coûts de revient.

M. Seydoux précise que le service technique travaille presque quotidiennement sur ce dossier et plus particulièrement pour négocier les coûts de construction. Il ajoute que les montants articulés sont l'addition des CFC 1 et CFC 2 donnant des prix à la place entre Fr. 35'000.-- à Fr. 48'000.--. Ceux-ci correspondent aux prix du marché, ce qui a d'ailleurs été confirmé par la Fondation des parkings.

Æ Le Président met alors aux voix le renvoi du projet de délibération D 64-2009 en commission des finances, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

6.10. Proposition Pr 05-2009 P : Liste des juré-e-s des Tribunaux 2010

A la demande du Président, M. Gaud donne lecture de ce projet de proposition (annexe 10) qui n'appelle aucune remarque.

Le Président soumet donc au vote du Conseil ce projet répertoriant les noms des 73 personnes qui pourraient être appelées à siéger en qualité de jurés des Tribunaux en 2010.

Æ Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de proposition 05-2009 P.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7.1. Motion M 21-2009 R : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

Le Président se réfère au projet de motion « Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant le Marais » (annexe 11), et rappelle que cette motion a été examinée en commission Constructions et équipements qui a préconisé un renvoi au Conseil administratif pour traitement.

Ne suscitant aucune remarque, ce projet de motion est soumis au vote.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce projet de motion et, de fait, l'envoie au Conseil administratif pour traitement.

7.2. Motion M 24-2009 R : Pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)

Cette motion (annexe 12) n'ayant pas encore été traitée par la commission Famille, jeunesse et activités sociales, le Président l'ajourne en précisant qu'elle sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

7.3. Motion M 25-2009 P : Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines

La parole est donnée à M. Gambuzza pour la lecture de la motion « Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines (annexe 13), projet déposé par le groupe Les Verts.

L'entrée en matière ayant été acceptée par 16 oui et 2 non, M. Gambuzza est invité à poursuivre avec la lecture de l'exposé des motifs.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Mme Monbaron souhaiterait que ce projet de motion soit renvoyé en commission Constructions et équipements afin notamment d'élargir l'étude à l'ensemble du périmètre englobant également une réflexion sur le devenir de la maison Ravy.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président met aux voix la proposition de Mme Monbaron.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 16 oui et 1 non, le renvoi en commission Constructions et équipements de la motion « Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines ».

M. Gambuzza remercie ses collègues pour l'accueil favorable qu'ils ont réservé à ce projet.

7.4. Motion M 26-2009 P : Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs

La parole est cédée à M. Rochetin qui donne lecture de la motion « Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs » (annexe 14) déposée par le groupe Démocrate-chrétien.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, M. Rochetin poursuit avec la lecture de l'exposé des motifs.

La discussion est ensuite ouverte.

M. Lüscher s'étonne que la problématique de la circulation sur ce chemin resurgisse encore alors qu'il y a déjà 20 ans que les activités pour les jeunes existent. Les communes d'Onex et de Plan-les-Ouates sont-elles incapables de trouver une solution ?

Il souligne que la plupart des véhicules qui encombrant le chemin des Verjus appartiennent aux parents qui conduisent leurs enfants pour faire de l'équitation et nourrir les animaux de la Gavotte.

Cette problématique mériterait donc d'être reprise dans sa globalité.

Pour M. Rochetin, la solution est relativement simple, puisque ces usagers pourraient utiliser le parking mis à leur disposition pour autant qu'ils acceptent de faire une cinquantaine de mètres à pied, ce qui semble pour le moins envisageable dans le cadre d'activités de loisirs.

M. Gambuzza soutiendra sans réserve cette motion notamment après avoir discuté avec le Président de la Gavotte, M. Benoît Lance, qui verrait d'un très bon œil disparaître ce flot de voitures de ce chemin.

Pour sa part, Mme Monbaron proposerait un vote sur le siège, à l'instar de ce qui s'est produit pour un récent projet similaire relatif au chemin de l'Abérieu. Elle considère également que dans une zone de détente et de loisirs, les visiteurs peuvent effectivement marcher une cinquantaine de mètres à pied.

Le Président met donc aux voix cette proposition.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un vote sur le siège.

Æ Soumis au vote, le projet de motion M 26-2009 P « Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs » est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Relevant que cet axe est commun à Plan-les-Ouates et à Onex, M. Gaud suppose que si Onex ne suivait pas la volonté de Plan-les-Ouates en la matière, seule la partie du chemin des Verjus côté poney club pourrait être fermée aux automobilistes.

Raison pour laquelle M. Rochetin encourage vivement les membres des différents groupes politiques plan-les-ouatiens à convaincre leurs homologues onésiens en vue de concrétiser pleinement l'invite de cette motion.

7.5. Résolution R 04-2009 P : Pour des achats publics équitables

La parole est donnée à Mme Guinand Maitre pour la lecture de la résolution « Pour des achats publics équitables » (annexe 15), projet déposé par le groupe Socialiste.

L'entrée en matière acceptée par 15 oui et 5 non, Mme Guinand Maitre est invitée à lire l'exposé des motifs. Elle présente en outre des dépliants concernant la campagne⁷ de l'OSEO « Pas d'exploitation grâce à nos impôts ! » ainsi qu'un guide à l'usage des communes et canton pour pratiquer des achats publics équitables.

⁷ <http://www.sah.ch/index.cfm?id=A9BBA106-FBE2-4107-3F271259D4F4F102&event=print>

Mme Guinand Maitre donne également lecture d'un extrait du journal des magasins du monde (Ex æquo, numéro de mars 2009) concernant les règlements en matière de commerce équitable au niveau des collectivités publiques.

Elle cite enfin quelques exemples dont celui de Zürich qui a notamment décidé de ne plus acheter de bordures de trottoirs taillées dans des conditions épouvantables soit en Chine, soit en Inde. Les producteurs européens tout à fait concurrentiels sont désormais privilégiés.

La discussion est ensuite ouverte.

S'il comprend les buts de ce projet de résolution, M. Barbosa observe qu'ils sont toutefois relativement liberticides à de nombreux égards.

Reprenant l'exemple du commerce équitable concernant notamment le jus d'orange, il considère peu opportun de favoriser leur acquisition dans certains pays européens qui utilisent de nombreux produits chimiques pour favoriser la croissance des fruits.

Il relève en outre que de nombreux règlements sont établis dans ce domaine, mais que très peu sont finalement suivis.

M. Barbosa constate également que les bordures de trottoirs sont de moins en moins importées de pays éloignés en raison de l'importance des coûts de transport que leur acheminement représente. Les commerçants suisses sont aujourd'hui tous sensibilisés à cette éthique et veillent de plus en plus à la provenance des produits qu'ils utilisent.

Il se dit donc opposé à réglementer davantage tout en demeurant très favorable à ce que les collectivités publiques soient plus vigilantes quant à la provenance de leurs achats.

Se référant au règlement communal, Mme Chatelanat relève qu'une résolution correspond à une déclaration du Conseil municipal. Elle ne voit donc pas comment cette instance pourrait s'engager sur les points mentionnés par la présente résolution puisqu'un tel document n'implique pas le Conseil administratif.

Elle doute en outre qu'il soit vraiment du ressort d'une commune de demander aux fournisseurs et prestataires de respecter de telles dispositions.

Propos partagés par Mme Monbaron qui se demande si le Conseil municipal, qui n'en a d'ailleurs pas la compétence, devra contrôler lui-même les fournisseurs et prestataires avec qui des contrats seront passés.

Elle souhaiterait en outre savoir si le groupe Socialiste a estimé les forces supplémentaires qu'il faudrait mobiliser au sein de l'administration communale pour mettre en œuvre ce projet. Elle propose également un vote sur le siège de ce projet qu'elle refusera.

S'il considère la teneur de ce projet de résolution très intéressante, M. Gaud ne voit toutefois pas quels seraient les moyens de contrôle pour en vérifier l'application. Les labels régionaux plus concrets lui semblent plus faciles à respecter.

Il propose donc de procéder au vote sur le siège de ce projet qu'il refusera également, soucieux que l'on favorise davantage les entreprises suisses et plus particulièrement genevoises dans la mesure du possible.

Qualifiant ce projet de généreux, M. Rieben considère qu'il s'inscrit parfaitement dans la politique qu'une collectivité publique devrait suivre en la matière. Malgré les problèmes identifiés au niveau de la mise en place, de la gestion et du contrôle de telles dispositions, il estime qu'il s'agit de donner une impulsion et serait attristé de penser que ses impôts favorisent l'exploitation d'êtres humains dans les pays du tiers-monde ou ailleurs.

M. Thorimbert relève que ce projet de résolution représente un engagement que le Conseil municipal n'a aujourd'hui aucun moyen de tenir. Si l'effort lui paraît tout à fait louable, il s'interroge toutefois sur les implications qu'une telle résolution aura concrètement sur les achats de la commune, considérant que pour d'importants chantiers les procédures AIMP définissent déjà un certain nombre de critères allant dans le sens de cette résolution.

Il préférerait que le Conseil municipal ait en permanence le souci de mener des actions équitables au niveau de tous les projets concrets décidés, plutôt que de voter de grandes intentions très souvent vite oubliées.

M. Thorimbert n'acceptera pas de s'engager ce soir par le biais d'une telle résolution bien qu'il partage pleinement les préoccupations exposées par celle-ci.

M. Durand signale qu'à sa connaissance aucune directive précise n'est actuellement en vigueur concernant les achats effectués par la commune et considère que ce projet de résolution serait un premier cadre intéressant dans ce domaine.

Il se dit en outre satisfait de voir que certains Conseillers adhèrent à de tels projets parce que ceux-ci sont généreux et méritent d'être soutenus. A contrario, il s'étonne de ceux qui prétendent vouloir soutenir le projet en mettant en exergue une multitude de failles au niveau de sa forme qui les conduiront finalement à le refuser.

M. Gambuzza opterait pour une transformation de ce projet en postulat afin de pouvoir le renvoyer au Conseil administratif et que celui-ci puisse évaluer les possibilités d'action de la commune en la matière.

Si le groupe Socialiste a fait le choix d'une résolution, précise Mme Guinand Maitre, c'est qu'il n'envisageait pas que la commune s'engage, mais qu'elle déclare simplement être favorable aux principes contenus dans ce texte, montrant ainsi l'importance qu'elle apporte aux conditions de vie et de travail des personnes qui produisent les produits d'importation vendus sur le marché suisse.

Ce texte ne devait en aucun cas être contraignant pour le Conseil administratif, mais l'inviter à tendre le plus possible vers des achats toujours plus équitables. Elle ne comprendrait d'ailleurs pas comment le Conseil municipal pourrait refuser d'adhérer à ces principes.

Si le contrôle n'est pas toujours très performant dans le domaine, Mme Guinand Maitre garantit que celui mené par les Magasins du Monde est efficace et très sérieux.

Pour avoir présidé durant plus de dix ans les Jardins de Cocagne, elle se dit en outre très favorable à la défense des produits locaux.

Quant à l'application des dispositions préconisées, le Conseil administratif et l'administration communale pourraient faire appel aux organismes existants et même s'associer avec d'autres communes pour procéder à des achats groupés.

Enfin, elle croit peu aux petites actions ponctuelles personnelles de la part des Conseillers et souhaiterait vraiment que cette résolution soit adoptée afin de laisser aux futurs élus la responsabilité de poursuivre une politique d'achats équitables.

Dire « non » à l'exploitation c'est, pour M. Lüscher, faire preuve d'un acte citoyen démocrate. Il est persuadé que si les membres du Conseil apprenaient ce soir que leurs impôts servent à soutenir la dictature, la torture et la violation des droits de l'homme, ils en seraient offusqués et ne réagiraient certainement pas de la même façon ce soir. Malheureusement, l'exploitation d'êtres humains est bien réelle et touche également l'économie suisse à travers l'acquisition de produits utilisés dans le domaine sportif notamment.

Au-delà des clivages politiques, il lui semble donc important que la commune de Plan-les-Ouates prenne position sur le sujet, raison pour laquelle il sollicite un vote sur le siège.

Comprenant bien les arguments développés en faveur d'une telle résolution, M. Rochetin ne voudrait tout de même pas que l'on pense que Plan-les-Ouates est une commune qui n'a jamais rien fait dans le domaine du commerce équitable et qu'elle a des pratiques esclavagistes. A l'instar de certains membres du Conseil, il n'acceptera pas cette résolution qui, de son point de vue, va un peu trop loin, engageant contractuellement les fournisseurs et prestataires de la commune.

Pour M. Barbosa, la teneur d'une telle résolution n'est pas une nouveauté pour les commerçants et entreprises genevoises qui travaillent déjà depuis des années avec des partenaires soucieux de respecter des principes relatifs à la durabilité et au commerce équitable.

Constatant que sur le fond tous les avis sont unanimes, M. Gaud pense néanmoins que la résolution proposée n'est pas adaptée à l'administration communale qui est d'ores et déjà attentive à la problématique. Il votera donc contre ce projet, sans se sentir pour autant solidaire de l'exploitation d'êtres humains.

Au terme de ces échanges nourris, le Président demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent de se prononcer sur le siège.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote de ce projet sur le siège.

Æ Mis aux voix, le projet de résolution R 04-2009 P « Pour des achats publics équitables » est refusé par 11 non, 6 oui et 1 abstention.

8. PRESTATION DE SERMENT DE M. JEAN-MICHEL MEYLAN

Le Président demande à M. Meylan de rejoindre la place qu'il occupera désormais au sein de l'hémicycle et invite M. Thorimbert à présenter son collègue, membre du groupe Action Villageoise, ce à quoi celui-ci procède en apportant quelques précisions sur le parcours de M. Meylan tant personnel que professionnel.

Il ajoute que ce dernier succèdera à Mme Bochud au sein de toutes les commissions au sein desquelles celle-ci siégeait.

Le Président prie ensuite l'assistance de se lever et, s'adressant à M. Jean-Michel Meylan, donne lecture de la formule consacrée, extraite de l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La main droite levée, M. Meylan prête serment, ce dont prend acte le Président qui lui souhaite une cordiale bienvenue au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

9. QUESTIONS ET DIVERS

9.1. Question écrite de Mme Guinand Maitre concernant la fermeture du chemin de l'Abérieu

Mme Guinand Maitre donne lecture d'une question écrite qu'elle remet ce jour à M. Durand concernant la fermeture du chemin de l'Abérieu et l'information à donner au public à ce sujet (annexe 16).

M. Durand présentera une réponse écrite à Mme Guinand Maitre lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

9.2. Sacs de grand format pour déchets verts

M. Lüscher souhaiterait savoir si la commune fournit aux propriétaires de la commune des sacs de grand format pour la récupération des déchets verts.

M. Durand conseillerait aux propriétaires d'entreposer de tels déchets dans leur jardin pour en faire du compost ce qui ne coûterait rien à la collectivité publique et rendrait service aux hérissons notamment.

9.3. Camions et bennes, route de Saconnex-d'Arve et chemin de l'Abérieu

M. Chal réitère son intervention quant à la problématique des camions et bennes stationnés dans différents endroits de la zone agricole et demande quelles sont les suites des démarches entreprises par la commune à ce sujet.

M. Durand ne peut que témoigner du fait que l'administration communale adresse régulièrement des courriers pour relancer le DCTI et dénoncer de telles situations.

9.4. Statistiques Visispeed

Mme Monbaron relève qu'à l'endroit où a récemment été placé le Visispeed sur le chemin Vandel, il est impossible de dépasser la vitesse de 30 Km/h.

M. Durand rappelle que cet appareil a deux fonctions principales : celle de contrôler la vitesse des véhicules et celle d'enregistrer la fréquence de passage des véhicules, renseignements qui peuvent également s'avérer importants dans certains cas.

Mme Monbaron souhaiterait en outre obtenir quelques explications quant à la manière de comprendre les statistiques publiées sur le site Internet de la commune, certaines données fournies lui semblant erronées.

9.5. Inauguration de l'école de commerce Aimée-Stitelmann

En réponse à l'interrogation de Mme Monbaron, M. Durand confirme que les Chargés de communication des départements cantonaux concernés n'ont effectivement pas pensé à inviter les Conseillers municipaux, raison pour laquelle ceux-ci ont été avisés si tardivement de l'inauguration de l'école de commerce Aimée-Stitelmann.

9.6. WC chimiques de la patinoire

Pour répondre à Mme Monbaron, M. Durand confirme que les WC chimiques installés près de la patinoire provisoire ont été incendiés et qu'ils sont définitivement hors d'usage.

9.7. Acquisition de parcelles sises aux Sciers

En réponse à M. Epenoy, M. Seydoux indique que les actes ont d'ores et déjà été signés pour deux des trois parcelles, l'acquisition officielle de la troisième devant être finalisée le 8 avril 2009.

9.8. Organigramme

Mme Monbaron souhaiterait que l'organigramme publié sur le site Internet de la commune soit remis à jour.

9.9. Remerciements

M. Barbosa remercie l'ensemble de ses collègues qui lui ont adressé une carte d'Italie, lors du voyage du Conseil municipal auquel il n'a malheureusement pas pu participer pour des raisons de santé. Il sait également gré à l'assistance de lui avoir transmis un sympathique message de prompt rétablissement.

9.10. Projet de délibération D 64-2009 P

Revenant sur le projet de délibération D 64-2009 P traité ce soir par le Conseil municipal, Mme Monbaron souhaiterait que le Conseil administratif cesse de faire régulièrement référence, comme c'est encore le cas dans l'exposé des motifs de ce projet, à « *l'image directrice proposée par le bureau d'architectes Brodbeck & Roulet* » car le Conseil municipal ne s'est jamais prononcé sur cette étude. Il lui semblerait préférable de plutôt faire référence « aux intentions de la commune dans ce périmètre ».

9.11. Calendrier communal

Mme Monbaron déplore le fait que la nouvelle version du calendrier communal soit si triste cette année. Elle ne comporte en effet plus les très jolies photos de la commune qui ornaient les précédentes éditions. De plus, les chiffres, inscrits dans des caractères trop petits, sont quasiment illisibles à distance raisonnable rendant ce calendrier vraiment peu pratique.

Le Président confirme que des remarques similaires ont été enregistrées lors de la dernière séance de la commission Sport, culture et loisirs et seront bien évidemment prises en considération pour la prochaine édition de ce calendrier.

9.12. Comptes communaux 2008

Si les informations fournies par le Conseil administratif au sujet des rentrées fiscales 2008 ont été pour le moins réjouissantes, M. Rieben craint qu'elles le soient nettement moins l'an prochain notamment au niveau des impôts des personnes morales.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt cette séance à 23h40, après avoir lu la citation suivante : « *Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé, et le courage de changer ce qui peut l'être, mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre* » (Marc Aurèle).

Le Secrétaire
Pierre-Alain GAUD

Le Président
Xavier MAGNIN

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 18 février 2009
- b) Sports, culture et loisirs du 19 février 2009
- c) Constructions et équipements du 2 mars 2009
- d) Sécurité, Feu PC du 3 mars 2009
- e) Sports, culture et loisirs du 5 mars 2009
- f) Famille, jeunesse et activités sociales du 12 mars 2009
- g) Aménagement du territoire du 16 mars 2009
- h) Sports, culture et loisirs du 19 mars 2009
- i) Constructions et équipements + Famille jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009
- j) Constructions et équipements du 23 mars 2009
- K) Famille, jeunesse et activités sociales du 23 mars 2009

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

Projet de délibération D 40-2008 R : Plan localisé de quartier PAC la Chapelle-Les Sciers, périmètre de Lancy

Annexe 2)

Projet de délibération D 53-2009 R – Augmentation du rapport des surfaces de la parcelle n° 10468, demande définitive d'autorisation de construire n° DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couverts à véhicules au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B

Annexe 3)

Projet de délibération D 52-2009 P : Crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Annexe 4)

Projet de délibération D 58-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la création d'un bassin de rétention et aménagement du chemin des Petits-Bois

Annexe 5)

Projet de délibération D 59-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale

Annexe 6)

Projet de délibération D 60-2009 P : Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons

Annexe 7)

Projet de délibération D 61-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

Annexe 8)

Projet de délibération D 63-2009 P : Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base

Annexe 9)

Projet de délibération D 64-2009 P : Crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8

Annexe 10)

Proposition Pr 05-2009 P : Liste des juré-e-s des Tribunaux 2010

Annexe 11)

Motion M 21-2009 R : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

Annexe 12)

Motion M 24-2009 R : Pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)

Annexe 13)

Motion M 25-2009 P : Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines

Annexe 14)

Motion M 26-2009 P : Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs

Annexe 15)

Résolution R 04-2009 P : Pour des achats publics équitables

*RAPPORT DE COMMISSION :
PACA Plaine de l'AIRE*

Date de la séance de commission: Mercredi 18 février 20h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

Suite à l'observation de convergences à développer dans un projet commun, les commissaires décident de prolonger leur collaboration au rythme de l'avancement des dossiers, notamment pour aborder les sujets intercommunaux par thème.

**Pour la commission, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 25 février 2009.**

**RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : jeudi 19 février 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1 Document de synthèse sur la politique culturelle communale version 2: discussion sur ce document présenté. La commission demande à ce que ce document soit revu afin qu'il soit plus structuré entre les objectifs, les moyens et le bilan.
- 2 Hall Espace Vélodrome : la commission est dans l'attente de l'étude de la globalité des besoins exprimés par les utilisateurs, pour analyse par les services concernés.
- 3 Communication culturelle communale : le bilan est globalement positif. La commission accepte un éventuel dépassement de budget de Frs 9'000.- pour la communication sur le festival de la Cour des Contes.
- 4 Discussion sur les différents moyens de communication.

Le rapporteur : Georges Rezwiakoff
Le 28 février 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS**

Date de la séance de la commission : Lundi 2 mars 2009 à 19h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Collecteur des Petits-Bois – présentation par le bureau GEOS, mandataire

Présentation du projet par les mandataires avec la création d'un bassin de rétention sur l'avenue du Millénaire, la création d'une cunette centrale sur le chemin des Petits-Bois ainsi que la réfection de l'éclairage public. Et enfin l'aménagement du croisement entre le chemin des Petits-Bois et l'avenue du Millénaire.

2. Motion M 21-2009 Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

La commission propose, à l'unanimité, de renvoyer cette motion au Conseil Administratif pour étude.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin, le 6 mars 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION :
SECURITE – FEU - PC**

Date de la séance de la commission : Mardi 3 mars 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1) M 02-2007 – motion vidéosurveillance : présentation de la démarche de la commune du Grand-Saconnex pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur son territoire, en présence de divers intervenants

La commission a reçu M. Arthur Plée, Maire et M. Patrick Dessibourg, Maréchal des ASM de la commune du Grand-Saconnex, ainsi que deux représentants de la société de surveillance SB Services SA, M. Boillat e M. Schaffner pour une présentation sur les caméras de vidéosurveillance installées sur leur commune. M. Olivier Valceschini – le responsable des ASM de notre commune – participe également à la séance.

La commission décide de retravailler cette motion lors de la prochaine séance.

3) Objets éventuels renvoyés en commission lors du Conseil Municipal du 24 février 2009

En référence à la motion M 22-2209 P (mettre le chemin de Vers en zone 30) - qui a été refusée lors de la dernière séance du Conseil Municipal – la commission souhaiterait traiter les questions concernant la sécurité routière au sein de sa commission.

Le rapporteur : Marianne Gärtner
Plan-les-Ouates, le 20 mars 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : jeudi 5 mars 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1 Messieurs Christian Febo et Ralph Schallon, du club de natation de PLO, sont venus plaider une demande de subvention extraordinaire de 20'000 CHF pour 2009. Approbation à l'unanimité de la commission.
- 2 Présentation des activités de Monsieur Philippe Bollomey.
- 3 Présentation par Monsieur Laurent Seydoux du projet de crédit d'engagement pour les études des besoins communaux sur le secteur des Cherpines. Le rapport de synthèse sera présenté cet automne.
- 4 Les travaux d'entretien et de réfection des courts du Tennis Club des Petites Fontaines sont prévus dans le courant de l'été.
- 5 Présentation du bilan Sportissiplo 2008 et perspectives 2009 par Monsieur Philippe Bollomey. La date de l'évènement est prévue le 19 septembre 2009.
- 6 La commune de PLO s'est inscrite pour le Grand Prix des Villes Sportives qui aura lieu le 6 juin 2009 à Yverdon.
- 7 Le premier bilan du projet « Patinoire » est extrêmement satisfaisant.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 6 mars 2009.

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 12 mars 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Présidence

La commission désigne, à l'unanimité, Denis Thorimbert en qualité de Président de la commission.

2. dispositif jeunesse

Présentation et discussion sur la politique communale de la jeunesse, ainsi que sur le plan d'actions et de moyens en matière d'insertion socioprofessionnelle. Une projection est prévue jusqu'à 2011 avec proposition d'un échancier. Le plan présente une répartition des prestations entre un-e conseiller-ère en insertion socioprofessionnelle, un-e chargé-e des entreprises et le SASJ, notamment pour les tâches qu'il assure actuellement et qui seront poursuivies.

Au vu des éléments présentés, bien que les objectifs semblent clairs, les commissaires s'interrogent sur les moyens demandés. La discussion se poursuivra à ce sujet.

Le Rapporteur : Katia Chatelanat, le 13 mars 2009

<p><i>RAPPORT DE COMMISSION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i></p>

Date de la séance de commission: Lundi 16 mars 2009 à 20h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

D 40-2008 R Plan localisé de quartier PAC La Chapelle/ Les Sciers, périmètre de Lancy

Sensible à la création de la coulée verte prévue par le Conseil d'État que partagent la Ville de Lancy et Plan-les-Ouates, la commission préavise favorablement à l'unanimité des membres présents.

D 53-2009 R Augmentation du rapport de surface de la parcelle numéro 10468, demande définitive d'autorisation de construire DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couvert à véhicules au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B.

Parce que le site est en cours de densification, que des dérogations ont déjà fait favorablement suite à une demande similaire, dans ce quartier, la commission préavise favorablement à l'unanimité des membres présents.

La commission a pris note que la réalisation du plan piéton est confiée au bureau URBAPLAN.

Le plan de site de Saconnex-d'Arve est en consultation dans les services de l'État.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 18 mars 2009.

**RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : jeudi 19 mars 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1 Madame Geneviève Arnold a annoncé le vernissage du livre de Sarah Girard, à La julienne, prévu le jeudi 28 mai 2009.
- 2 Etablir des projets communs dans le cadre de la collaboration avec la commune de Lancy. Prochaine séance commune prévue le 22 avril 2009 à 20.00 heures, à Plan-les-Ouates.
- 3 Intérêt marqué de la commission pour fêter les 20 ans du week-end musical en mars 2010.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 20 mars 2009.

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE :
CONSTRUCTIONS & EQUIPEMENTS ET FAMILLE, JEUNESSE,
ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : Lundi 23 mars 2009 à 19h00.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

1. Immeuble Schlaepfer et Pillon – Présentation du projet suivant par le bureau Favre & Guth et le bureau Pillet SA
 - a. Future crèche Vélodrome

Présentation des mandataires suivie d'un tour de table et discussions des commissaires.

☞ La commission propose au Conseil Administratif de poursuivre l'étude de ce dossier et de revenir dans les meilleurs délais auprès de la commission conjointe.

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN
Le 23 mars 2009

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 23 mars 2009 à 20h40.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

1. Immeuble Schlaepfer et Pillon – Présentation du projet suivant par le bureau Favre & Guth et le bureau Pillet SA

a. Futur parking souterrain Vélodrome

Présentation des mandataires suivie d'un tour de table et discussions des commissaires.

☐ La commission préavise à l'unanimité le projet de parking souterrain du Vélodrome

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN
Le 23 mars 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE :
CONSTRUCTIONS & EQUIPEMENTS ET FAMILLE, JEUNESSE,
ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : Lundi 23 mars 2009 à 19h00.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

1. Immeuble Schlaepfer et Pillon – Présentation du projet suivant par le bureau Favre & Guth et le bureau Pillet SA

a. Future crèche Vélodrome

Présentation des mandataires suivie d'un tour de table et discussions des commissaires.

☉ La commission propose au Conseil Administratif de poursuivre l'étude de ce dossier et de revenir dans les meilleurs délais auprès de la commission conjointe.

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN
Le 23 mars 2009

DELIBERATION D 40-2008

relative à l'octroi d'un préavis au plan localisé de quartier N° 29591,
PAC La Chapelle-Les Sciens, périmètre de Lancy

Vu le plan directeur de quartier N° 29298 D, adopté par résolution du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007 et du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007,

vu l'approbation dudit plan de quartier par le Conseil d'Etat en date du 27 juin 2007,

vu le projet de plan localisé de quartier N° 29591, élaboré par le département du territoire en mars 2008 et soumis au Conseil administratif le 15 avril 2008, qui a transmis ses remarques au conseiller d'Etat en charge dudit département,

vu la mise à l'enquête publique ouverte par le département du territoire du 27 juin au 11 août 2008, portant le N° 1617,

vu les observations qui peuvent être formulées durant l'enquête publique et qui devraient être transmises à la commune à l'issue de celle-ci, mais qui ne sont pas encore en sa possession,

vu la lettre de Monsieur Cramer du 16 juin 2008 répondant aux demandes de la commune énoncées dans son courrier du 8 mai 2008, relevant que les objectifs, particulièrement ceux liés aux aspects qualitatifs et environnementaux, sont entièrement partagés par l'Etat et mentionnant que les remarques de la commune à l'encontre du plan seront prises en considération (chauffage à distance, coûts de construction des infrastructures, nombre de places réservées à la dépose minute),

vu que ce préavis porte sur un périmètre situé essentiellement sur le territoire de la commune de Lancy et qu'il ne déborde que très légèrement sur la commune de Plan-les-Ouates sur la traversée verte,

vu la demande du département du territoire du 23 juin 2008 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 2 non et 1 abstention

De préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29591, établi en mars 2008 par le département du territoire.

DELIBERATION D 53-2009

relative à l'augmentation du rapport des surfaces de la parcelle n° 10468, demande définitive d'autorisation de construire
n° DD 102'651-4 construction de trois villas contiguës et couverts à véhicules
au chemin des Cherpines 14, 14A et 14B à Plan-les-Ouates

Vu la demande définitive en autorisation de construire N° DD 102'651-4, déposée le 14 janvier 2009 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par Baticlaire SA, relative à la construction de trois villas contiguës et de couverts à véhicules,

vu le calcul du coefficient d'utilisation de la parcelle N° 10468 de 1378 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 30 %, en zone 5,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets de haut standard énergétique-Minergie,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 30 % a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande préalable en autorisation de construire déjà au Conseil municipal en raison de l'augmentation du rapport de surfaces sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de trois villas contiguës et de couverts à véhicules N° DD 102'651-4, sur la parcelle N° 10468 de 1378 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 30 %, en zone 5.

PROJET DE DELIBERATION D 52-2009 R

relatif au crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Vu la proposition Pr 04-2009 du Conseil administratif *relative à la définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines*, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 27 janvier 2009,

vu la demande du Conseil municipal au Conseil administratif de créer et animer un groupe de travail interdisciplinaire et non exclusif comprenant notamment des autorités communales et cantonales, des services communaux, des services cantonaux, les usagers actuels et potentiels, des architectes, des promoteurs, des fondations,

vu la demande du Conseil municipal que la mission du groupe de travail énoncé ci-dessus soit d'identifier et d'affiner les besoins, en vue du développement du secteur des Cherpines, dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier,

vu l'exposé des motifs EM 52-2009, daté de mars 2009,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de financer uniquement des études concernant les besoins communaux,

vu les études déjà réalisées pour une image directrice et une proposition d'infrastructures pour le football et le rugby,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse des études en vue de prendre une position sur une modification de zone,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 250'000.- destiné à financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 79.331 « Amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014.

DELIBERATION D 58-2009

relative au crédit d'engagement en vue de la création d'un bassin de rétention et du réaménagement du chemin des Petits-Bois, tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin de la Mère-Voie Plan-les-Ouates

Vu le rapport d'état des canalisations du PGEE relevant que les collecteurs EU et EC du chemin des Petits-Bois ne bénéficiaient pas des caractéristiques hydrauliques correctes, le rapport mentionnant une insuffisance de la capacité hydraulique de ce réseau, ainsi que la présence de nombreux raccords saillants et d'une pente longitudinale insuffisante,

vu l'étude faite par le bureau GEOS suite à la demande en autorisation de construire de la promotion immobilière « Pillon-Schlaepfer » et de la mise en séparatif du quartier du Vieux-Puits , mandat confié par la commune de Plan-Les-Ouates, nous confirmant que la capacité hydraulique du collecteur EC du chemin des Petits-Bois était insuffisante et que des mesures de gestion des eaux devaient être prises,

vu l'obligation légale de procéder aux aménagements nécessaires en matière de canalisations, afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau EU et EC sur l'ensemble du territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu le mandat confié au bureau GEOS Ingénieurs Conseil SA par le Conseil administratif, pour l'étude de la création d'un bassin de rétention à l'avenue du Millénaire et le réaménagement du chemin des Petits-Bois,

vu le devis descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux précités et les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM N° 58-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

considérant la nécessité de réaliser le bassin de rétention, dont une partie des coûts devrait être prise en charge par l'Etat, selon les engagements pris, et d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en même temps que le réaménagement du chemin des Petits-Bois afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la création d'un bassin de rétention sur l'avenue du Millénaire et les aménagements routiers sur le chemin des Petits-Bois, tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin de la Mère-Voie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 2'632'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux d'assainissement nécessaires, de même que les travaux de surface routiers y relatifs, dont à déduire la participation du fonds cantonal d'assainissement estimée à Fr. 150'000.-, la dépense nette prévue s'élevant à Fr. 2'482'000.-
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de Fr. 2'632'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 2'482'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 71.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.

PROJET DE DELIBERATION D 59-2009 - P

relatif au crédit d'engagement pour la réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale
Plan-les-Ouates

Vu la vétusté de l'étanchéité et de l'isolation posées en 1989 sur les esplanades piscine et salle communale, le projet prévoit la réfection des esplanades à neuf avec une augmentation de l'épaisseur de l'isolation qui passera de 10 à 20 cm afin d'améliorer l'isolation de la toiture piscine en diminuant la perte d'énergie,

attendu que ces dalles ne sont pas armées et sont endommagées facilement lors d'actes de vandalisme,

vu la volonté d'une meilleure utilisation de ces esplanades en supprimant un certain nombre de bacs à plantes,

vu la volonté de changer les luminaires existants de vieille génération par une technologie LED et de prévoir un éclairage de manifestation en plus de l'éclairage d'ambiance, qui fonctionnera indépendamment,

vu le mandat confié au bureau Guscetti et Tournier, ingénierie civile à Genève, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et le coût des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM 59-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'209'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de réfection des esplanades, comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 1'209'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 08.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 1'209'000.- au moyen de 20 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 08.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2029.

PROJET DE DELIBERATION D 60-2009 - P

relatif au crédit d'engagement pour l'aménagement des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons

vu l'opportunité de rendre cette partie du chemin des Cherpines aux sportifs et aux promeneurs, conformément au programme de législature 2007-2011,

vu la volonté des autorités communales de fermer définitivement le chemin des Cherpines, entre les chemins du Pont-du-Centenaire et des Charrotons,

vu les discussions avec les milieux sportifs utilisant les infrastructures du site des Cherpines,

vu la volonté des autorités communales de réaménager le site des Cherpines,

vu la pétition Pe 05-2008 pour la réfection du chemin des Cherpines, renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif pour traitement le 16 décembre 2008,

vu l'utilisation inadéquate du parking des Cherpines par les employés de la ZIPLO,

Vu la délibération D 18-2007 relative au financement de la construction d'une piste cyclable le long du chemin du Pont-du-Centenaire à partir du chemin des Cherpines, acceptée par le Conseil municipal le 18 décembre 2007,

vu l'exposé des motifs EM N° 60-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux d'aménagement des voies publiques chemin des Cherpines, chemin des Charrotons, consistant à fermer aux véhicules à moteur le chemin des Cherpines allant du chemin du Pont-du-Centenaire à celui des Charrotons, à fermer le parking des Charrotons aux voitures et le modifier en implantant un parking pour vélos équipé d'un abri couvert simple, à améliorer le parking situé au chemin du Pont-du-Centenaire et à introduire un stationnement payant ainsi qu'à créer un cheminement « à pied sec » sur le périmètre touché.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 220'419.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux d'aménagement décrits au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 220'419.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 220'419.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissements », de 2010 à 2019.

PROJET DE DELIBERATION D 61-2009 - R

relatif au crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

Vu les mesures visant à diminuer la consommation d'énergie, qui ont déjà été réalisées en 2003 dans la ZIPLO,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de moderniser son infrastructure d'éclairage public en effectuant de substantielles économies d'énergie, inscrivant ainsi son action dans la perspective de la limitation de sa consommation d'énergie,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de poursuivre sa politique visant à éclairer les cheminements et lieux fréquentés en soirée par la population,

vu l'audit effectué par les Services Industriels de Genève, dont a bénéficié la commune de Plan-les-Ouates dans le cadre du Label Cité de l'Energie,

vu le rapport qui a suivi cet audit, reçu par la commune de Plan-les-Ouates en novembre 2008,

vu l'exposé des motifs EM N° 61-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter la mise en œuvre de mesures pour l'éclairage public visant à remplacer les lampes à vapeur de mercure et les lampes fluorescentes par des lampes aux iodures de sodium haute pression, à diminuer la puissance de l'éclairage public dans la ZIPLO, à supprimer les 44 tubes fluorescents du pont situé à la route de Base sur l'autoroute, à supprimer les 4 signalisations lumineuses et les remplacer par des signalisations retro-réfléchissantes, ainsi qu'à abaisser l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure de la nuit sur certaines installations.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 382'000,-, destiné à financer les mesures décrites au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 382'000,- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 382'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2019.

PROJET DE DELIBERATION D 63-2009 - P

relatif au crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base - Plan-les-Ouates

Vu la volonté de la commune de reprendre la gestion de ce parking à titre provisoire pour une durée de 5 ans et de le mettre à disposition du public contre paiement au moyen d'un horodateur,

vu les études qui doivent débiter pour la construction d'un bâtiment avec parking au sous-sol au lieu-dit « la piscine »,

vu l'état de la surface existante, un réaménagement de ce parking est nécessaire afin de le rendre praticable aux utilisateurs,

vu le mandat confié au bureau Amsler-Bombeli, par le Conseil administratif, pour la phase étude et jusqu'au dépôt de l'autorisation,

vu le travail confié au service construction et aménagement, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et les coûts des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM N° 63-2009 élaboré par le service construction et aménagement, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 396'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de cette réfection comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 396'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 396'000.- au moyen de 5 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014, vu la durée de mise à disposition obtenue.

PROJET DE DELIBERATION D 64-2009 R

relatif au crédit d'engagement en vue de la construction d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8

Vu l'existence d'un PLQ n° 28568A-529, adopté le 07 septembre 1994,

vu l'acquisition de la parcelle n° 15441 sise 2-8 chemin de Champ-Joly et 30-42 route du Vélodrome, par MM. Schlaepfer et Pillon,

vu la volonté de supprimer le parking en surface de l'école du Vélodrome, d'où l'intérêt de la commune pour son remplacement par ce parking souterrain,

vu les négociations entreprises avec MM. Schlaepfer et Pillon sur l'extension de leur parking et leur proposition chiffrée,

vu l'exposé des motifs EM 64-2009, daté de mars 2009,

vu la requête en autorisation de construire qui sera déposée au DCTI (département des constructions et des technologies de l'information),

vu les informations transmises à la commission de l'aménagement du territoire du 6 décembre 2007,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30 alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. D'accepter la réalisation d'un parking public de 78 places, situé au chemin Champ-Joly, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 4'050'000.-, destiné à financer la construction dudit parking.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 de Fr. 4'050'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique No 62.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 4'050'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.

5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
6. D'accepter d'ores et déjà la constitution de toutes les servitudes et droits réels nécessaires à la création dudit parking, en temps voulu.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous les actes, y compris les actes notariés nécessaires à cette opération, en fonction de la forme juridique mise en œuvre pour la réalisation de cette opération, notamment les servitudes à créer en lien avec ledit parking.

PROPOSITION Pr 05-2009
Liste des juré-e-s pour les Tribunaux en 2010
73 juré-e-s

Vu la lettre du département des institutions, service des votations et élections du 30 janvier 2009, demandant au Conseil municipal de désigner 73 juré-e-s parmi les citoyens et citoyennes confédérés de notre commune, âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans, le choix devant se porter dans les lettres de N à Z,

conformément à l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 novembre 1941,

vu la nécessité de désigner 73 juré-e-s des Tribunaux à choisir parmi les citoyens et citoyennes de la commune de Plan-les-Ouates, âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans,

vu la liste préparée par l'administration communale,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 18 oui (unanimité)

d'accepter la liste des 73 personnes figurant ci-dessous, désignés par tirage au sort, qui pourraient être appelés en qualité de juré-e-s des Tribunaux en 2010 :

100 60 653 0 5	ODIER - ABBE	Patricia	laborantine biologiste	22.05.60
699 66 808 0 9	OURNY	Jacqueline	fleuriste	08.10.66
253 66 421 0 5	PALAZON	Ernesto	enseignant	21.10.60
329 64 711 0 0	PASQUIER – FARANO	Marie	secrétaire	11.07.64
705 75 479 0 6	PEGUET	Nicolas	vendeur	17.12.75
393 74 805 0 3	PELTIER – GHEBALI	Claire-Odile	étudiante	05.10.74
707 58 315 0 6	PERLOTTI	Roberto	horloger	15.07.58
108 70 525 0 4	PERRIER – ALLEGRA	Fabienne	employée de commerce	25.01.70
714 73 449 0 7	PFUND	Daniel	employé de banque	18.11.73
717 61 204 0 6	PIGUET	Claude	chimiste	04.04.61
338 77 804 0 7	PINTO FERREIRA	Tania	secrétaire	04.10.77
718 58 444 0 9	PISANELLO	Antonio	employé de banque	13.11.58
721 63 326 0 6	POSCIA	Yves	analyste-programmeur	26.07.63
723 61 737 0 9	PULIN	Mercedes	employée de banque	06.08.61
262 58 733 0 7	QUINODOZ – CHETELAT	Patricia	laborantine	28.02.58
726 79 203 0 8	RAMAZZINA	Julian	étudiant	03.04.79
729 62 265 0 0	RAVASIO	Robert	comptable	06.03.62
727 76 522 0 4	REGALI – RAPPAZ	Sylvie	étudiante	22.01.76
735 54 322 0 8	RENAUD	Bernard	fonctionnaire	22.07.54
735 71 617 0 8	RENGGLI CHAL – RENGGLI	Anne-Sylvie	étudiante	17.04.71
740 57 381 0 9	RIBI	Pierre	décorateur	19.09.57
741 73 608 0 2	RICHTER	Floriane	employée de banque	08.04.73
750 70 371 0 5	ROBBIANI	Christophe	employé transport	09.09.70

408 60 608 0 4	ROCCI – GRECO	Maria	laborantine médicale	08.04.60
752 66 268 0 4	RODUIT	Yves	employé de banque	06.06.66
757 64 649 0 2	ROPPEL – KURZ	Marion	employée de commerce	18.05.64
703 78 705 0 6	ROSSET –PASSAPLAN	Sophie	libraire	05.07.78
759 60 375 0 4	ROSTI	Rudolf	mécanicien	13.09.60
764 80 376 0 5	ROVERANO	Daniel	étudiant	14.09.80
769 66 546 0 8	RÜEGG PELLARIN – RÜEGG	Anne-Marie	comptable	15.02.66
772 53 678 0 0	RUSU CRACEA – RUSU	Stella	musicienne	16.06.53
775 68 438 0 4	SABY	Pascal	informaticien	16.11.68
776 73 558 0 1	SALVIA DELAVY – SALVIA	Romina	enseignante	27.02.73
777 79 315 0 9	SANTORO	Francesco	chercheur scientifique	15.07.79
292 59 750 0 4	SAVARY – DUBEY	Anne-Marie	infirmière	19.08.59
779 78 155 0 5	SAXOUD	Julien	étudiant	24.02.78
812 70 305 0 3	SCHENK	Alain	horloger	05.07.70
822 75 118 0 1	SCHNIDHEINY	Andreas	employé de commerce	18.01.75
828 83 646 0 6	SCHNIDRIG	Sandrine	étudiante	15.05.83
829 59 486 0 5	SCHNYDER	Pierre	maître de sport	24.12.59
854 75 576 0 4	SERENA – STAUB	Irène	enseignante	14.03.75
770 65 563 0 8	SHEPHERD – RUNNQVIST	Anna	assistante relations	01 03 65
789 74 438 0 0	SIMMEN	Sébastien	informaticien	07.11.74
792 79 145 0 1	SORMANI	John	employé	14.02.79
234 55 535 0 1	STALDER – BUONOMO	Marie-Paule	assistante sociale	14.02.55
858 80 464 0 1	STEINMANN	Alain	étudiant	02.12.80
631 61 527 0 6	STOPPA – MÄRKI	Thais	secrétaire	27.01.61
799 78 148 0 5	SWAROOP	Anil	ingénieur	17.02.78
678 68 541 0 3	TAMBASCO – NETO	Cidalia	secrétaire	10.02.68
877 73 185 0 1	TATO	Maike	informaticien	23.03.73
694 60 625 0 1	TEKLE	Ogbamariam	comptable	25.04.60
881 65 379 0 9	THIMOTEE	Pascal	architecte	17.09.65
977 63 724 0 1	TIMPANARO – ZAPPOLI	Lysiane	secrétaire	27.07.63
889 66 355 0 7	TORCHE	Pascal	dessinateur en chauffage	24.08.66
924 74 833 0 3	TOSCANINI – VUILLEUMIER	Sabine	pharmacienne	02.11.74
322 63 874 2 0	TRONCHIN – CUEREL	Béatrice	employée de commerce	12.12.63
899 67 402 0 1	TURIAN	Jacques	électricien	02.10.67
906 60 273 0 6	VALENTIN	Francisco	bijoutier-joaillier	11.06.60
148 56 554 0 5	VALLON – BAVAUD	Colette	employée de banque	23.02.56
910 71 243 0 3	VEILLET	Thomas	employé de commerce	12.05.71
910 64 673 0 4	VESIN	Arielle	employée	11.06.64
912 64 409 0 9	VIGLINO	Thierry	technicien	09.10.64
234 74 701 0 7	VISCO – BULA	Carole	assistante dentaire	01 07 74
472 69 846 2 5	VOLLUZ – HIRSCHI	Christelle	agente de voyage	15.11.69
920 53 320 0 3	VON AARBURG	Louis	enseignant	20.07.53
932 68 184 0 0	WALTER	Patrick	chef de presse	22.03.68
737 77 686 0 9	WASEM – REUSSE	Joëlle	étudiante	24.07.77
942 59 125 0 7	WEISS	Jann	enseignant	25.01.59
289 51 529 0 3	WIEDMER – DOZIO	Marie José	architecte-urbaniste	29.01.51
964 57 545 0 3	WOLBER	Anne Esther	bibliothécaire	14.02.57
977 58 414 0 8	ZANATA	Mario	laborantin	14.10.58
977 60 278 0 1	ZANONE	Edouard	médecin-dentiste	16.06.60
989 76 870 0 1	ZONCA	Nathalie	commise administrative	08.12.76

MOTION M 21-2009

« Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant le Marais »

Considérant :

Que le Restaurant Le Marais a été fermé en mars 2008, pour cause de faillite,

Que ces locaux sont actuellement utilisés par les cuisines scolaires qui devraient être transférées dans la salle communale dès que les travaux de rénovation et transformation seront terminés, soit pas avant la fin de l'année 2009,

Que le plan des investissements annuels, présentés par le Conseil administratif durant l'étude du budget 2009, prévoit une réfection intérieure pour ces locaux de CHF 300'000.- et CHF 500'000.-, respectivement en 2009 et 2010,

Qu'à ce jour aucun projet n'a été présenté par le Conseil administratif,

Que l'affectation de ces locaux bien situés méritent une réflexion concertée entre les élus et la population, afin d'en avoir une utilisation optimale et durable, répondant aux besoins de la Commune,

Qu'une telle réflexion va prendre de nombreux mois et qu'il serait indécent, vis-à-vis des citoyens, que ces locaux restent inanimés ou inoccupés durant de nombreux mois, dès que l'affectation actuelle sera sans objet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

à étudier la réaffectation des locaux du Restaurant « Le Marais », en consultant notamment la population et plus particulièrement les habitants proches du « Marais », et le monde associatif,

à présenter rapidement au Conseil municipal un projet de délibération pour éviter que les locaux ne soient inutilisés durant une longue période.

Action Villageoise

Emmanuelle BOCHUD
Marianne GÄRTNER
Georges REZWIAKOFF
Denis THORIMBERT

Parti Socialiste

Geneviève GUINAND MAITRE
Richard JEANMONOD
Virginie ROUILLER MAUGUE

Motion acceptée par 18 oui (unanimité)

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, chers Collègues,

Dans moins d'une année, les cuisines scolaires qui utilisent actuellement les locaux du restaurant « Le Marais » auront pris possession des nouvelles installations dans notre vénérable salle communale.

Vu le temps nécessaire à l'élaboration d'un projet sensible, demandant une concertation entre divers acteurs et partenaires, il n'est pas trop tôt de demander au Conseil administratif de se pencher sur l'affectation future des locaux qui seront ainsi libérés.

Au vu de l'expérience du Restaurant « Le Marais », nous doutons qu'un établissement avec des impératifs financiers relevant de l'économie privée puisse reprendre un bail, surtout en ces périodes d'incertitudes économiques. C'est pourquoi, d'autres pistes doivent être étudiées.

L'Action Villageoise et le Parti Socialiste n'ont pas la prétention de vous fournir un projet « clé en main ». Non, ils proposent un débat sur la base des propositions que fera le Conseil administratif qui aura élargi la réflexion en consultant les habitants du quartier et le monde associatif quant à l'affectation du lieu.

En effet, différentes hypothèses de réflexion se présentent à nous :

- les cuisines scolaires devront-elles conserver ce local, au vu de l'explosion du nombre de repas servis ?
- les surfaces sont-elles nécessaires à un service de la Commune ou de l'Etat, à l'étroit actuellement ?
- Faut-il attribuer ces locaux à une ou plusieurs associations communales, cantonales qui pourraient les utiliser pour leurs activités et animer ainsi le quartier ?
- Faut-il ouvrir un établissement de restauration avec une visée sociale, dans le cadre de l'insertion de chômeurs et de jeunes ?
- Faut-il adapter la cuisine existante pour que les locaux deviennent une salle de société pouvant être louée à des familles et associations pour des fêtes, anniversaires, réunions, etc.. ?
- Doit-on créer une Maison de quartier, afin de favoriser les échanges entre les habitants ?
- Est-il judicieux de créer des appartements avec terrasses pour personnes à mobilité réduite, conformes aux normes fédérales pour les handicapés, ou un appartement communautaire pour étudiants ou personnes âgées ?
- Est-il nécessaire d'avoir une halte garderie pour petits enfants, en lien avec l'utilisation de la place de jeux récemment rénovée ?

Comme vous le voyez les pistes ne manquent pas. L'Action Villageoise et le Parti Socialiste souhaitent que le Conseil administratif se positionne, afin que le Conseil municipal puisse délibérer dans un climat non soumis au stress lié au fait que les locaux sont vides. Anticiper, c'est gouverner. Faisons-le ensemble.

Nous espérons que vous soutiendrez cette motion afin de donner l'impulsion nécessaire à la concertation pour que nous soyons fiers du futur de ces locaux.

Nous vous remercions de votre attention.

Motion M 24-2009 R

Pour un soutien financier des activités sportives et artistiques d'enfants de familles nombreuses (trois enfants ou plus)

Considérant :

- § Que les familles sont touchées par la pauvreté dans une proportion supérieure à la moyenne de la population, d'autant plus si elles ont trois enfants ou plus et/ou qu'elles sont composées d'un seul parent.¹
- § L'importance des activités sportives et artistiques périscolaires pour le développement, la socialisation et l'intégration des enfants en dehors du cadre scolaire;
- § La part importante que représente, pour les familles avec plusieurs enfants, les dépenses liées à des cours d'activités sportives ou artistiques;

le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à:

- **Mettre en œuvre une politique de soutien financier à destination des familles nombreuses (trois enfants ou plus) de Plan-les-Ouates dont les enfants suivent un cours d'activités sportives ou artistiques sur la commune.**

Pour les SOCIALISTES

Geneviève Guinand Maitre
Richard Jeanmonod
Virginie Rouiller Mangué

Pour LES VERTS

Flavio Barros
Antonio Gambuzza
Philippe Lüscher

¹ En 2006, un quart des familles monoparentales (27%) et des couples avec trois enfants ou plus (24%) vivaient sous le seuil de pauvreté.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, cher(e)s collègues,

Comme le souligne le rapport « Les familles en Suisse » de l'Office fédérale de la statistique², malgré les prestations sociales existantes (allocations familiales, aide sociale, avances sur pensions alimentaires, réduction des primes d'assurance-maladie), en 2006, un quart des familles monoparentales et des familles avec trois enfants ou plus vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le tableau suivant illustre bien la paupérisation des familles avec trois enfants et plus ou celles monoparentales.

Taux de pauvreté et taux de working poor, selon le type de ménage (en %), 2006³

	Taux de pauvreté ⁴	Taux de working poor ⁵
Total	9.0	4.5
Personne seule	8.4	1.5
Ménage monoparental	26.7	11.1
Couple sans enfant	6.3	2.3
Couple avec 1 enfant	9.5	5.2
Couple avec 2 enfants	11.0	7.2
Couple avec 3 enfants ou plus	24.3	17.9

Cette même étude relève également que par rapport aux couples sans enfant, les familles consacrent des montants nettement plus importants aux services sportifs et récréatifs. Ce niveau de dépenses étant étroitement lié au nombre d'enfants vivant dans le ménage, l'augmentation de ce poste est particulièrement marqué pour les familles nombreuses, 2,5 fois plus que pour les familles avec un enfant.

Par ailleurs cette même étude révèle **que les familles avec plusieurs enfants renoncent en premier lieu aux dépenses relatives aux activités artistiques et de loisirs en cas de difficultés financières**, alors même que ces activités revêtent une importance déterminante dans le développement de l'enfant. En effet, elles permettent à chaque enfant de développer de manière équilibrée sa personnalité, sa créativité ainsi que ses aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques en dehors du cadre scolaire et ceci quelque soit le milieu social. Ces cours sont également des outils de socialisation et d'intégration non négligeables.

Contenu du nombre de familles nombreuses (avec trois enfants ou plus) sur le territoire de notre commune, nous proposons de soutenir financièrement ces familles dont les enfants sont inscrits à une ou plusieurs activités sportives ou artistiques dispensées sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates. Chaque famille nombreuse, pourrait ainsi se faire rembourser 40% des frais d'inscription en présentant à la Commune la facture ainsi que la carte gigogne⁶ de l'enfant concerné.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions du bon accueil que vous réserverez à cette motion.

² Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008, OFS, Neuchâtel 2008, 82 pages.

³ Ibidem, p.45

⁴ Le seuil de pauvreté découle des directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Sur la base de ces valeurs de référence, il est possible de déduire, pour la détermination statistique du seuil de pauvreté, une valeur seuil absolue au-dessous de laquelle une personne est considérée comme pauvre d'un point de vue statistique (on retranche du revenu perçu les besoins vitaux + coûts du logement + primes des caisses-maladie + 100 francs par membre du ménage dès 16 ans). Un ménage est pauvre si, après déduction des cotisations sociales et des impôts, son revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

⁵ Ce terme désigne les personnes actives occupées travaillant contre rémunération au moins une heure par semaine, et vivant dans un ménage avec un taux d'activité correspondant au moins à un emploi à plein temps. Il faut donc que la personne de référence travaille et que les membres du ménage accomplissent ensemble une activité correspondant au moins à un emploi à plein temps (lequel est défini à 36 heures, soit un taux d'occupation de 90%).

⁶ Pour les enfants de 0 à 20 ans, l'Office cantonal de la population délivre d'office, après la naissance du troisième enfant, une carte Gigogne nominative à chacun des 3 enfants ainsi qu'à chaque enfant suivant lors de sa naissance

MOTION M 25-2009 R

**Pour une prise en considération globale du périmètre
Vélodrome/Petites Fontaines**

- Vu la volonté de finaliser le développement de ce périmètre de façon concertée.
- Vu les disponibilités d'aménagement sur les terrains jouxtant cette école pour construire une salle d'éducation physique ainsi qu'un pavillon associatif.
- Vu la mise en place d'un système provisoire de déplacements, organisés avec les bus de la commune jusqu'à Perly-Certoux, afin de permettre le déroulement des cours obligatoires d'éducation physique de tous les élèves de cette école.
- Vu les désagréments et la perte de temps d'enseignement pour les élèves.
- Vu les coûts généraux engendrés par les frais liés au fonctionnement de ces déplacements à la charge des contributions communales.
- Vu la motion PDC M 05-2007 déposée le 16 octobre 2007 restée sans effet.

Le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à :

- Démarrer sans délai l'étude de faisabilité et d'implantation de cet équipement.
- Prévoir tout ou partie d'un préau en terrasse sur le toit de ce nouveau bâtiment selon le projet retenu.
- Préserver un espace suffisant pour un éventuel agrandissement de cette école.
- Si le besoin est exprimé par cette étude, entreprendre les démarches utiles au déplacement du parking actuel de l'Espace Vélodrome, sur une parcelle proche et accessible durant la construction de la salle d'éducation physique de l'école des Petites Fontaines.
- Garantir l'accès à ce parking provisoire pour un usage public contre paiement
Inclure la population du périmètre au développement du pavillon associatif

Pour le groupe Les Verts :

BARROS Flavio,
LUSCHER Philippe,
GAMBUZZA Antonio

Exposé des motifs

Monsieur le Maire, Madame la conseillère Administrative, Monsieur le Conseiller Administratif, Mesdames, les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, cher public,

Dans le projet d'école des Petites Fontaines, la commune prévoyait de construire la salle d'éducation physique et l'agrandissement du préau en partie couvert, sur les parcelles RAVY et NESLLER. Une de ces parcelles n'étant pas disponible, les élèves de cette école font face à une situation peu commune dans l'enseignement primaire communal, en se déplaçant de façon provisoire, deux fois par semaine, jusqu'à Perly Certoux, afin d'y suivre leurs cours obligatoires d'éducation physique.

Avec l'avancée des travaux sur le projet PILLON/SCHAEPLFER et le déplacement du parking de l'Espace Vélodrome en souterrain, il est aisé de constater que la réalisation de cette salle d'éducation physique sur ce site, ne sera effective que dans cinq ans au mieux. Ce délai est beaucoup trop long.

Ensuite, les possibilités évoquées par le CA de construire cet équipement dans le périmètre des Cherpines, en y fusionnant une structure sportive régionale, pérenniserait le déplacement des élèves, induisant une perte de temps d'enseignement précieux, pour simplement suivre leur programme d'enseignement primaire, tout en les exposant aux intempéries et autres dangers liés à la circulation routière.

Enfin, le CA nous apprend qu'il travaille sur un projet de remplacement de la maison RAVY sur les terrains réservés à la construction de cette salle d'éducation physique, avec pour arguments que cela répond aux attentes d'une partie des habitants de la commune.

Sans remettre en cause la pertinence de ces attentes, nous savons qu'il existe des antagonismes entre les souhaits d'animation exprimés par une partie des habitants de la zone résidentielle des Voirets et les attentes de tranquillité formulées par une partie des habitants du Vélodrome, voisins des lieux.

De toute évidence, ces désirs ne doivent pas se matérialiser au détriment de plusieurs générations d'élèves de l'école des Petites Fontaines, sans compter que l'animation de ce quartier doit se développer sur une base concertée, où les priorités sont gérées avec le bon sens qu'il sied d'avoir à cet endroit.

C'est pourquoi, nous estimons que l'école des Petites Fontaines a un besoin urgent d'une salle d'éducation physique jouxtant les classes fréquentées par les élèves, avec pour corollaire l'intégration des équipements liés à l'animation et la vie de ce quartier.

Aussi, le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à finaliser l'équipement obligatoire de l'école des Petites Fontaines.



MOTION DU GROUPE DEMOCRATE CHRETIEN

M 26-2009

POUR UN CHEMIN DES VERJUS PIETONS DURANT LE WEEK END,
RENFORÇANT LA NOTION DE ZONE DE LOISIRS

Considérant :

- que le périmètre des Cherpines est défini comme zone sportive et de loisirs, dans le plan directeur communal,
- que cet axe est très fréquenté par les familles, particulièrement le week-end,
- la nécessité de conserver un lieu où les enfants peuvent partager la vie animalière proposée par la Gavotte situé sur le territoire d'Onex et le poney club de Plan-les-Ouates,
- qu'une telle motion sera conjointement déposée, en mars au Conseil Municipal d'Onex

Regrettant :

- la circulation fréquente et inadéquate des véhicules à moteur sur ce tronçon,
- le parcage souvent anarchique

Soucieux :

- de la sécurité des piétons et particulièrement des enfants,

le Conseil municipal
invite le Conseil administratif

à proposer dans les meilleurs délais une solution envisageant la fermeture du chemin des Verjus entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le chemin des Charrotons, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

De prendre contact avec les autorités de la Commune d'Onex pour mener à bien cette motion étant donné que le chemin est partie commune avec Onex.

Motion acceptée par 18 oui (unanimité)

EXPOSE DES MOTIFS

Vous vous êtes, toutes et tous, probablement déjà baladé un jour sur le chemin des Verjus pour vous rendre à la ferme Roch ou à la Gavotte pour aller regarder des animaux plus ou moins « exotiques » qui se promènent en semi liberté sur la route.

Si tel est le cas, alors vous faites partie de ces nombreux promeneurs du week-end qui viennent souvent en famille avec poussette, enfants, vélo, trottinette ou autre profiter d'un espace convivial.

Trop souvent cette promenade agréable peut devenir angoissante, du fait du passage des voitures qui tentent de se frayer un chemin au milieu des enfants et des parents. Cela est aussi malvenu qu'un éléphant dans un magasin de porcelaine !

C'est pourquoi, notre résolution propose d'étudier une solution simple qui pourrait être une fermeture les samedis, dimanches et jours fériés de ce chemin, laissant la liberté aux piétons de jouir de ce petit paradis animalier.

Nous vous encourageons à soutenir cette motion afin de promouvoir la qualité des promenades pédestres sur notre commune et un cadre de loisir familial, convivial et sécurisé.

Pour le groupe Parti Démocrate Chrétien :

Nicole Berthod-Hutin
Robert Chal
Xavier Magnin
Jean-Claude Maillard
Philippe Rochetin
Isabelle Willimann

Plan-les-Ouates, le 10 mars 2009

RESOLUTION R 04-2009

pour des achats publics équitables

considérant que le conseil municipal a adopté une charte de durabilité le 28 juin 2005, charte qui comporte plusieurs déclarations concernant le respect des droits humains, une meilleure justice sociale (texte de la charte en annexe)

le Conseil municipal déclare que

la commune de Plan-les-Ouates s'engage à :

- **favoriser l'achat des produits issus du commerce équitable;**
- **engager contractuellement toutes les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de même que la législation nationale, dans l'exécution du mandat qui leur est adjudgé dans une procédure de marché public;**
- **sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques et à informer la population sur les mesures décidées et mises en oeuvre;**
- **se mettre en réseau avec d'autres pouvoirs publics, dans le cadre de projets communs efficaces, au plan local, régional et national, afin d'orienter les marchés publics vers le développement durable et de les structurer de manière sociale, écologique et économiquement supportable.**

Parti Socialiste
Geneviève GUINAND MAITRE
Richard JEANMONOD
Virginie ROUILLER MAUGUE

Résolution refusée par 11 non, 6 oui et 1 abstention

Exposé des motifs

Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal,

La Confédération, les cantons et les communes adjugent chaque année un montant de 34 milliards de francs en fourniture de marchandises, de services et de mandats de construction. Cette somme représente le 25% de toutes les dépenses des pouvoirs publics et le 8% du PIB. Les communes sont les mandataires les plus importants puisqu'ils affichent une part de 43% du volume annuel de tous les marchés publics. Cet important marché implique une attitude responsable. Les marchés publics peuvent contribuer à aiguiller la société sur la voie du développement durable et à améliorer la qualité de la vie, non seulement au plan local, mais sur un plan mondial. Depuis 1988, les conventions de l'OIT visant à fixer des normes fondamentales de respect du travail portent notamment sur la liberté d'association et le droit à des négociations collectives, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants et la non-discrimination à son poste de travail.

Un commerce équitable permet d'éviter que, sous des conditions de concurrence accrue, des offres fondées sur un dumping social et écologique ne boutent hors du marché et désécurisent les PME, tout en favorisant de mauvaises conditions de travail. Citons quelques cas d'exploitation possibles des travailleurs pour des fournitures utilisées en Suisse, à Genève, à Plan-les-Ouates: les pavés en pierre, les ballons de sport des écoles.

L'association OSEO¹ Oeuvre suisse d'entraide ouvrière a lancé une campagne « non à l'exploitation grâce à nos impôts »² qui vise renforcer le respect des principes de l'Agenda 21 local. En effet, les mesures prises ont jusqu'ici été essentiellement d'ordre écologique, mais le volet social a été négligé.

Les communes peuvent donner l'exemple par leur politique d'achat. Les connaissances, les contacts et les capacités d'évaluation nécessaires pour mener à bien des marchés publics ne doivent pas être forcément différents d'un canton à l'autre ou d'une commune à l'autre. Divers réseaux de communes et des bureaux de consultation ont vu le jour; ils conseillent et soutiennent les communes dans leurs questions sur les acquisitions conformes au développement durable. Un des plus importants bureaux en la matière est la CIEM³ Communauté d'Intérêt écologie et marché suisse. Celle-ci met en réseau les pouvoirs publics qui souhaitent mener une politique d'achat conforme au développement durable. Toutes les administrations ou services publics peuvent en devenir membres. Les membres actuels de la CIEM sont des autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi des établissements publics comme des services industriels, des associations, des instituts de recherche. La cotisation annuelle est de 600 francs par membre. La commune peut également bénéficier des compétences du « Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) ». Dans un rapport d'octobre 2008, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) mentionne plusieurs bons exemples, en particulier celui des petites communes du Vorarlberg qui ont mis en place un service d'achats groupés écologiques (« ÖkoBeschaffungService – ÖBS »).

En espérant que vous ferez un bon accueil à cette résolution, nous vous remercions, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de votre attention.

1 L'adresse du site de l'OSEO est www.sah.ch

2 L'adresse e la campagne est www.achatspublics.ch

3 L'adresse du site de la Ciem est www.ciem.ch

ANNEXE

Charte pour la durabilité Plan-les-Ouates

Adoption au Conseil municipal du 28 juin 2005

Préambule

Nous, élus de Plan-les-Ouates, comprenons qu'aujourd'hui notre mode de vie urbain, et en particulier nos structures - répartition du travail et des fonctions, occupation des sols, transports, production industrielle, agriculture, consommation et activités récréatives - et donc notre niveau de vie, nous rendent essentiellement responsables des nombreux problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée.

Nous sommes conscients que la commune, comme toutes les autres collectivités locales, a une responsabilité partagée mais, différenciée, face aux problématiques mondiales en matière sociale, environnementale et économique.

En signant cette Charte nous nous engageons moralement et devant celles et ceux qui nous ont élus, à définir des moyens qui nous permettront, dans la mesure du possible et des connaissances et des savoirs actuels, de développer les projets les plus pertinents qui garantiront aux générations présentes et futures une terre viable.

Ainsi, nous, élus de Plan-les-Ouates, déclarons vouloir tendre vers :

- Plus de justice sociale
- Un environnement encore mieux préservé
- Une économie toujours plus efficiente.

Nous désirons contribuer à atteindre ces objectifs dans la mesure de nos compétences et de nos moyens en développant des actions pertinentes à l'échelle de notre commune (principe de subsidiarité).

Durabilité et principes

- Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.
- Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie.

L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein de ces mêmes générations.

1 Formulation reprise du rapport sur le développement territorial, ARE, mars 2005.

- Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.

Développement territorial

Nous, élus de Plan-les-Ouates, prenons note que, selon l'Office fédéral du développement territorial « le développement territorial de la Suisse des dernières décennies apparaît comme non durable au sens de la Constitution fédérale ».

Dans cette perspective, nous nous engageons à :

- Intensifier la collaboration (nouvelle gouvernance)
- Améliorer la cohérence intersectorielle
- Veiller aux coûts de l'urbanisation
- o Se donner les moyens de proposer des projets qui financièrement soient réalistes
- Intégrer la qualité de vie
- o Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale
- o Considérer les espaces publics, espaces verts et naturels comme éléments centraux et structurants du développement social
- Favoriser le recours accru aux modes de transports les plus écologiques
- Gérer les risques naturels et promouvoir la santé

Mobilité urbaine

Nous, élus de Plan-les-Ouates, constatons que le mode de vie actuel génère une augmentation constante de la mobilité professionnelle et privée, principalement par le développement du transport individuel motorisé,

qui est une source de pollution importante (air et bruit) et qui induit une diminution de l'activité physique de la population.

Dans cette perspective, nous nous engageons à :

- Améliorer notre accessibilité et maintenir le bien-être social et les modes de vie urbains tout en diminuant le besoin de mobilité
- Donner la priorité aux moyens de transport respectueux de l'environnement (notamment la marche, le vélo et les transports publics) et placer au centre de nos efforts de planification l'association de ces différents moyens de transport
- Jouer un rôle actif pour que, progressivement, un rôle subsidiaire soit accordé aux véhicules privés motorisés, à savoir, faciliter l'accès aux services publics et maintenir l'activité économique des territoires urbains

Promotion de la santé

Nous, élus de Plan-les-Ouates, adhérons à la vision de l'Organisation mondiale de la santé, qui stipule que la santé représente un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie. Nous partageons le principe que la promotion de la santé est un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.

Dans cette perspective nous nous engageons à :

- Evaluer les décisions prises dans les différents domaines d'activités de la commune à la lumière de leurs impacts sur la santé des populations et intervenir, autant que possible, pour maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs
- Créer des milieux favorables à la santé, notamment en matière d'organisation des espaces de vie et de travail (mixité sociale et fonctionnelle), de mobilité (marche, vélo et transports publics), de choix énergétiques (énergies renouvelables) et d'activités extra-professionnelles (zones de loisirs)
- Soutenir les actions communes pour la santé, générées à partir de la participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités et à la prise de décisions, afin de stimuler à la fois l'indépendance des individus que le renforcement du lien social

Intersectorialité Nous, élus de Plan-les-Ouates, reconnaissons que la complexité croissante dans la mise en oeuvre des politiques publiques par l'échelon communal impose le dépassement des approches strictement sectorielles.

Ainsi il convient de promouvoir le traitement transversal et intégré des objets communaux, aussi bien à l'échelon politique (exécutif et législatif) qu'au niveau des différents services de la Mairie.

Dans ce cadre, nous nous engageons à :

- Intégrer, autant que possible, dans les travaux de l'exécutif communal l'approche intersectorielle et inciter le législatif communal à faire de même
- Favoriser le développement d'une « culture » de la réflexion intersectorielle auprès de tous les services techniques et inciter au développement systématique de collaborations étroites, ceci dès la phase de planification des programmes et des projets Intercommunalité

Nous, élus de Plan-les-Ouates, sommes conscients que le développement cohérent et harmonieux du territoire communal dépend également de la capacité à réaliser des équipements et à offrir des services qui soient correctement dimensionnés par rapport aux besoins de la commune et réalisés en allouant de manière efficiente les ressources humaines et financières disponibles.

Dans cette perspective, nous nous engageons à :

- Développer des collaborations étroites avec les communes environnantes, dès la phase de planification, pour la réalisation d'équipements et l'offre de services dont l'utilité dépasse la seule commune de Plan-les Ouates

Participation

Nous, élus de Plan-les-Ouates, reconnaissons l'importance d'initier et/ou d'appuyer des démarches participatives adéquates.

Dans cette perspective, nous nous engageons à :

- Faire participer, autant que faire se peut, divers publics cibles de la commune : citoyens, entreprises, services de l'administration, groupes d'intérêt en ayant des règles du jeu claires et partagées par tous
- Informer et former ces divers publics cibles.

Instruments

Nous, élus de Plan-les-Ouates, sommes conscients que pour améliorer la qualité des décisions publiques, nous avons besoin d'outils performants et ciblés.

Dans cette perspective, nous nous engageons à :

- Développer (seul ou en collaboration avec d'autres collectivités locales) des instruments pour formuler, suivre et évaluer nos politiques, programmes et projets.

23.06.05 / Equiterre (GA/me)